

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3815

10 décembre 2014

### SOMMAIRE

1875 Finance (Luxembourg) S.A. ....	183091	Dean GLI S.à r.l. ....	183079
Actavis International Holding S.à r.l. ....	183075	Delfin S.à r.l. ....	183095
ADB Co-Investment S.C. ....	183075	IKAV SICAV-FIS SCA ....	183074
Afriport S.A. ....	183075	Immowa ....	183074
Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A. ....	183087	Kebec S.A. ....	183080
Barrel Assets S.à r.l. ....	183080	KKH Capital S.à r.l. ....	183093
BayernInvest Luxembourg S.A. ....	183076	Macemu S.à.r.l. ....	183074
Bien S.A. ....	183078	Mediocrity Sucks S.à r.l. ....	183074
B-Important ....	183079	People Skill S.à.r.l. ....	183081
Birnet Investments S.A. ....	183076	Presto Top Sàrl ....	183074
B-Lux G.m.b.H. ....	183079	Reef Capital S.A. ....	183091
Boumba S.à r.l. ....	183077	Royal Classics S.A. ....	183082
BR Craven JV S.à r.l. ....	183076	RP III S.à r.l. ....	183081
Bre/Europe Management I S.C.sp ....	183120	RP IX S.à.r.l. ....	183082
BTO Monarch Midco LTD ....	183078	Saint Gervais Realty S.à r.l. ....	183081
Bumba S. à r.l. ....	183077	San Faustin S.A. ....	183089
Captiva 2 Italie S.à r.l. ....	183079	Sàrl La Roseraie ....	183081
Caribeau Capital S.à r.l. ....	183076	Seawind S.A. SPF ....	183082
CASA International, LLC Holdings S.C.S. .....	183080	Shenrong Environment Protection Equip- ment (Europe) S.à r.l. ....	183091
City RE 12 S.à r.l. ....	183080	Sig Monde Investment S.A. ....	183082
Concors AG, S.e.c.s. ....	183075	Star Real Estate S.A. ....	183077
C.P.C, Crop Protection Company S.A. ..	183077	Trecap S.A., SPF ....	183083
		VM Holding S.A. ....	183084

**Presto Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-3474 Dudelange, Schwaarze Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 100.851.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185148/10.

(140207982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**Mediocrity Sucks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.  
R.C.S. Luxembourg B 168.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185075/10.

(140208423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---

**Macemu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 22-23, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 134.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014184350/11.

(140207412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

---

**IKAV SICAV-FIS SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 163.930.

Les comptes annuels au 30. Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014184256/11.

(140207299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

---

**Immowa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.  
R.C.S. Luxembourg B 75.172.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOWA*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014184260/12.

(140207741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

---

**Afriport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014185343/11.

(140209337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Concors AG, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 12.000.100,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 173.405.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014185434/12.

(140209549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**ADB Co-Investment S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg E 5.072.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- D'approuver la démission de Monsieur John HESCH, demeurant à 5428, Pheasant Drive, USA - 43157 Thurston, Ohio, de son mandat d'associé, avec effet immédiat.

- De nommer en remplacement et en qualité d'associé, Monsieur Jürgen BURGHARDT, né le 1<sup>er</sup> décembre 1951, à Bremen (Allemagne) et demeurant à Maifischweg 31, D-68549 Ilvesheim, Allemagne, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ADB Co-Investment S.C.

Référence de publication: 2014185339/14.

(140209266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Actavis International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.764,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 172.484.

En date du 30 octobre 2014, la société AHI C.V., représentée par la société AHI C.V. HoldCo, LLC, associé unique de la Société, avec siège social au 1209 Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, USA - 19801 Wilmington, Delaware, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Actavis Luxembourg International S.à r.l. avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Actavis Luxembourg International S.à r.l. devient désormais, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actavis International Holding S.à r.l.

Fabrice Rota

*Gérant B*

Référence de publication: 2014185316/17.

(140209189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Birnet Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 166.345.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185395/9.

(140208958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Caribeau Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 159.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014185421/11.

(140209404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**BR Craven JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 114.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 162.445.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2014*

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur pour les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BR Craven JV S.à r.l.

Référence de publication: 2014185399/16.

(140209431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**BayernInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 37.803.

*Auszug aus dem Umlaufbeschluss vom 20. November 2014:*

Frau Katja Lammert hat ihr Amt als Geschäftsführerin der BayernInvest Luxembourg S.A. mit Wirkung zum 30. November 2014 niedergelegt.

Der Verwaltungsrat bestimmt Frau Katja Mertes-Tegebauer, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF, mit Wirkung zum 01. Dezember 2014 für unbestimmte Zeit als neue Geschäftsführerin der BayernInvest Luxembourg S.A.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. November 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs aus dem Umlaufbeschluss

BayernInvest Luxembourg S.A.

*Die Geschäftsführung*

Référence de publication: 2014185380/18.

(140208910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**C.P.C, Crop Protection Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Merttert, 1, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 180.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185416/9.

(140209442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Star Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185214/10.

(140208557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

**Boumba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 117, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.480.

**Bumba S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 117, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 151.480.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Véronique GALASSO, aide éducatrice, née à Luxembourg, le 21 mars 1977  
demeurant à L-4060 Esch/Alzette, 32, rue du Cinquantenaire

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée BUMBA S.à.r.l. avec siège social à L-4221 Esch/Alzette, 117, rue de Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.480

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 428 du 27 février 2010

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La dénomination de la société est modifiée en BOUMBA S. à r.l., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: BOUMBA S. à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Galasso, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014185414/31.

(140209044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Bien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 43.591.

—  
EXTRAIT

La société prend acte que Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe SALPETIER, et ce avec effet au 15 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185391/14.

(140208884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**BTO Monarch Midco LTD, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.611.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2014*

En date du 30 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Geoffrey BAILHACHE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 octobre 2014;

- de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 30 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

\* Monsieur John HILLMAN, né le 18 septembre 1959 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: One Liberty Place, 1650, Market Street, 54<sup>th</sup> Floor, PA 19103 Philadelphia, Etats-Unis d'Amérique;

\* Monsieur Jan CARENDI, né le 12 mars 1945 à Lomas De Zamora, Argentine, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21, Sibyllegatan, 11442 Stockholm, Suède;

\* Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

\* Monsieur Claude MARX, né le 11 novembre 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg;

\* Monsieur John VAN DER WIELEN, né le 27 mars 1966 à Easy Fremantle, Australie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2, Spinnaker Close, KT11 2RA Cobham, Surrey, Royaume-Uni;

\* Monsieur Emer P. DALY, né le 16 avril 1963 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 11, Airfield Park, Donnybrook, Dublin 4, Irlande.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andrea VALERI, gérant
- Monsieur Menes CHEE, gérant
- Monsieur John HILLMAN, gérant
- Monsieur Jan CARENDI, gérant
- Monsieur Norbert (Raymond) BECKER, gérant
- Monsieur Claude MARX, gérant
- Monsieur John VAN DER WIELEN, gérant
- Monsieur Emer P. DALY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

BTO Monarch MidCo Ltd.

Signature

Référence de publication: 2014185411/40.

(140208973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**B-Important, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 160.641.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185375/10.

(140208965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**B-Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 79, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 140.991.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185376/10.

(140209580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Dean GLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.448.100,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.627.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2014*

Il résulte des dites résolutions que:

- Les associés ont nommé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative dont le siège social est situé au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Dean GLI S.à r.l.

Référence de publication: 2014185480/16.

(140209491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Captiva 2 Italie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.238.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 septembre 2014*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Frédéric Barzin, né le 22 octobre 1964 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement à 39, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet immédiat pour la durée indéterminée en remplacement de Madame Marie-Eve Nyssen, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant;
- Monsieur Frédéric Barzin, prénommé, gérant.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014185419/18.

(140208872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014185451/9.

(140209078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014185378/11.

(140209380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**Kebec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.156.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24/11/2014**Résolution:*

L'assemblée générale a accepté la démission de BPH Finance S.A. de son mandat de délégué à la gestion journalière

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24/11/2014.

Référence de publication: 2014185660/13.

(140209448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

**City RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.783.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 Novembre 2014*

Au 18 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 18 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)

- Julie K. Braun (gérant)

- Maqboolali Mohamed (gérant)

- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

CB Property Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014185423/21.

(140209540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.



**RP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 123.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014185805/10.

(140209587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**People Skill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 128.889.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Louis-Philippe Pirard / Alexandre Poty.

Référence de publication: 2014185764/10.

(140209270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Sàrl La Roseaie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 111.215.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 17 novembre 2014, que Madame Marine AKDIME, administrateur de sociétés, née à Algrange (F), le 16 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare est devenue propriétaire des cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

*Pour la Société*  
Jamal AKDIME  
*Gérant*

Référence de publication: 2014185825/16.

(140209299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Saint Gervais Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 180.112.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 18 novembre 2014:

SAINT GERVAIS REALTY S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée

412F route d'Esch

L-2086 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B-180112

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme  
A. LEBLON / T. JACOB  
*Manager / Vice Président*

Référence de publication: 2014185818/18.

(140209119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**RP IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 127.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société  
Un gérant*

Référence de publication: 2014185806/11.

(140209150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Royal Classics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 31.244.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/11/2014.

*Pour ROYAL CLASSICS S.A.  
J. REUTER*

Référence de publication: 2014185804/12.

(140209611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 122.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

*Pour SIG MONDE INVESTMENT S.A.  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme*

Référence de publication: 2014185820/14.

(140209245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 157.392.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2014*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 novembre 2014 que:

1. L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 et demeurant professionnellement au 20, Rue de Hollerich, L -1740 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

*Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014185832/17.

(140209618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2014.

---

**Trecap S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.824.

L'an deux mille quatorze, le six novembre,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «TRECAP S.A., SPF», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.824, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1833 du 14 juillet 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie KAISER, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André MEDER, résidant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Souscription et libération*

Tous les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel,

les mille (1.000) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur André MEDER, né le 15 avril 1959 à Diekirch, résidant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe,

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. KAISER, A. MEDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC / 2014 / 52792. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179497/73.

(140205617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

**VM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.489.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of VM Holding S.A., a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office located at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.489 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs. Claudia Rouckert, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Brigitte Martin, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- Votorantim industrial S.A., a company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Amauri, 255, 13<sup>th</sup> floor, in the city of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, enrolled with the Brazilian National Taxpayers' Registration under No. 03.407.049/0001-51, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II.- The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed.

III.- The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that the 998,534,863 (nine hundred ninety-eight million five hundred thirty-four thousand eight hundred sixty-three) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items of the Agenda (as below defined), of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda (the "Agenda") of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

#### 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the appearing party declares the following:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the Agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollar using the exchange rate EUR/USD of 1.2823 (one point two eight two three) published by the European Central Bank as at 17 October 2014.

It is further resolved to subsequently change the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to USD 1 (one United States Dollars).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty one thousand two hundred fifty four United States Dollars) and is represented by 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty one thousand two hundred fifty four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty one thousand two hundred fifty four United States Dollars) divided into 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty one thousand two hundred fifty four) shares of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'An deux mille quatorze, le vingtième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de VM Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 185.489, (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Votorantim Industrial S.A., une société constituée et existant sous les lois du Brésil, ayant son siège social sis à Rua Amauri, 255, 13<sup>ème</sup> Etage, dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, enregistrée auprès du "Brazilian National Taxpayers' Registration" sous No. 03.407.049/0001-51 ("Actionnaire Unique").

II.- L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions en sa possession sont retranscrits dans une liste de présence. La liste ainsi que les procurations, signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donnée sous-seing privé et il apparaît que les 998.534.863 (neuf cent quatre vingt dix huit millions cinq cent trente-quatre mille huit cent soixante-trois) actions avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour ("Ordre du jour") de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain;
  3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ces actions;
- et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, le comparant déclare ce qui suit:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain selon le taux de change EUR/USD de 1,2823 (un virgule deux huit deux trois) publié par la Banque Centrale Européenne le 17 octobre 2014.

Il est décidé en outre de modifier subséquentement la devise de la valeur nominale de toutes les actions de la Société de 1 EUR (un euro) à 1 USD (un dollar américain).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 1.280.421.254 USD (un milliard deux cent quatre vingt millions quatre cent vingt et un mille deux cent cinquante-quatre dollars américains) et est représenté par 1.280.421.254 (un milliard deux cent quatre vingt millions quatre cent vingt et un mille deux cent cinquante-quatre) actions ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

*Troisième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est de 1.280.421.254 USD (un milliard deux cent quatre vingt millions quatre cent vingt et un mille deux cent cinquante-quatre dollars américains) divisé en 1.280.421.254 (un milliard deux cent quatre vingt millions quatre cent vingt et un mille deux cent cinquante-quatre) actions d'1 USD (un dollar américain) chacune." Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014179542/138.

(140205586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

**Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.211.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

STICHTING ABEST-Five, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 33203015 and having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands,

represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 November 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearer, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154211, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 24 August 2010 (the "Company"). The articles of incorporation have never been amended;

- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up

- that STICHTING ABEST-Five, prenamed, is the owner of all the shares of the Company and that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 6 November 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 6 November 2014 being only one information for all purposes;

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B-15.302) to: i) close all bank accounts of the Company that may remain opened and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; iii) settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from the Company's bank accounts mentioned under i);

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and approved statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares and the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy;

However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

STICHTING ABEST-Five, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33203015 et ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas,

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 novembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la société Asset-Backed European Securitisation Transaction Five S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154211, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 24 août 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés;

- le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que STICHTING ABEST-Five, préqualifiée, étant la seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 6 novembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 6 novembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 15.302) de: i) clôturer les comptes bancaires que la société détient auprès des banques et de recevoir les fonds restants sur ces comptes bancaires; ii) déposer les déclarations fiscales de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; et, iii) de payer tout impôt restant dû ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds reçus des comptes bancaires mentionnés sous i);

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52938. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183123/121.

(140206411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

**San Faustin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.593.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of November,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Fernando R. Mantilla, secretary to the board, with professional address in Luxembourg,

in his capacity as representative of the board of directors of SAN FAUSTIN S.A., a company existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 3B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 158.593 pursuant to a notarial deed dated 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7 February 2011, number 247 (hereafter the "Company") (the "Board of Directors"),

in accordance with the resolutions taken at the meeting of the Board of Directors held on 5 November 2014.

A copy of an excerpt of the minutes of the Board of Directors' meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting as representative of the Company, declares and requests the undersigned notary to record the following:

1) the Company's current share capital is set at one hundred thirty-three million four hundred twenty-three thousand three hundred sixty United States Dollars (USD 133,423,360), divided into:

- three million one hundred ninety-one thousand ninety-nine (3,191,099) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- one hundred sixty-eight thousand three hundred thirty-two (168,332) special ordinary shares reconvertible into preferred shares (the "Reconvertible Ordinary Shares"),
- three million three hundred eleven thousand seven hundred thirty-seven (3,311,737) six percent (6%) cumulative preferred shares (the "Preferred Shares"),

all with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20) per share, all subscribed and fully paid up;

2) in accordance with article 5.6 of the articles of association of the Company, the Board of Directors may convert Reconvertible Ordinary Shares into Preferred Shares;

3) at the meeting of the Board of Directors held on 5 November 2014, the Board of Directors resolved to convert twenty-three thousand eight hundred forty-seven (23,847) Reconvertible Ordinary Shares into twenty-three thousand eight hundred forty-seven (23,847) Preferred Shares (the "Conversion");

4) the appearing party is authorized to record the Conversion in front of a Luxembourg notary in the name and on behalf of the Board of Directors.

As a consequence of the Conversion, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended in order to henceforth read as follows:

**" Art. 5.**

5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty-three million four hundred twenty-three thousand three hundred sixty United States Dollars (USD 133,423,360), divided into

- three million one hundred ninety-one thousand ninety-nine (3,191,099) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- one hundred forty-four thousand four hundred eighty-five (144,485) special ordinary shares reconvertible into preferred shares (the "Reconvertible Ordinary Shares"),
- three million three hundred thirty-five thousand five hundred eighty-four (3,335,584) six percent (6%) cumulative preferred shares (the "Preferred Shares"),

all with a nominal value of twenty United States Dollars (US\$ 20) per share, all subscribed and fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, said appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Monsieur Fernando R. Mantilla, secrétaire du conseil d'administration, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en sa capacité de représentant du conseil d'administration de SAN FAUSTIN S.A., une société existante au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 3B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 158.593, suivant acte notarié en date du 27 janvier 2011, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 février 2011, numéro 247 (la «Société») (le «Conseil d'Administration»),

conformément aux résolutions du Conseil d'Administration prises lors de la réunion du 5 novembre 2014.

Une copie d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en tant que représentant de la Société, déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente-trois millions quatre cent vingt-trois mille trois cent soixante Dollars américains (USD 133.423.360), divisé en:

- trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-neuf (3.191.099) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»),

- cent soixante-huit mille trois cent trente-deux (168.332) actions ordinaires spéciales reconvertibles en actions préférentielles (les «Actions Ordinaires Reconvertibles»),

- trois millions trois cent onze mille sept cent trente-sept (3.311.737) actions préférentielles cumulatives de six pourcent (6%) (les «Actions Préférentielles»),

ayant toutes une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) par action, toutes souscrites et entièrement libérées;

2) en vertu de l'article 5.6 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut convertir les Actions Ordinaires Reconvertibles en des Actions Préférentielles;

3) lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 novembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de convertir vingt-trois mille huit cent quarante-sept (23.847) Actions Ordinaires Reconvertibles en vingt-trois mille huit cent quarante-sept (23.847) Actions Préférentielles (la «Conversion»);

4) la comparante est autorisée de faire acter la Conversion par-devant un notaire luxembourgeois au nom et pour le compte du Conseil d'Administration.

En conséquence de la Conversion, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

#### « Art. 5.

5.1. Le capital social émis par la Société est fixé à cent trente-trois millions quatre cent vingt-trois mille trois cent soixante Dollars américains (USD 133.423.360), divisé en:

- trois millions cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-neuf (3.191.099) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);

- cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq (144.485) actions ordinaires spéciales reconvertibles en actions préférentielles (les «Actions Ordinaires Reconvertibles»);

- trois millions trois cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre (3.335.584) actions préférentielles cumulatives de six pourcent (6%) (les «Actions Préférentielles»),

ayant une valeur nominale de vingt Dollars américains (USD 20) par action, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. R. MANTILLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. LAC / 2014 / 52178. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177984/111.

(140203835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

---

**Shenrong Environment Protection Equipment (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183805/9.

(140207091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

---

**Reef Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183762/9.

(140206647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

---

**1875 Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.827.

L'an deux mille quatorze, le trente octobre

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1875 FINANCE HOLDING AG, une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Suisse, immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton d'Obwald sous le numéro CH-140.3.003.140-6, ayant son siège social à CH-6060 Sarnen, Lindenhof 6 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Monsieur Matthieu VAN DE CASTEELE, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société anonyme "1875 Finance (Luxembourg) S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 181.827, constituée suivant acte reçu Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44, du 6 janvier 2014. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1974, du 29 juillet 2014 (ci-après les "Statuts").

L'Actionnaire Unique, représentée comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à cinq cent dix mille euros (EUR 510.000,-) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, à souscrire par l'Actionnaire Unique, et à libérer entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient sur la Société et s'élevant à trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-);

2. Acceptation de la souscription et libération;

3. Modification de l'article correspondant des statuts;

4. Divers.

L'Actionnaire Unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) à cinq cent dix mille euros (EUR 510.000,-) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, à souscrire par l'Actionnaire Unique, et libérées entièrement par apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'elle détient sur la Société et s'élevant à trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-).

*Deuxième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide d'émettre (360.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Actionnaire Unique, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux (360.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et les libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-).

*Rapport d'Evaluation de l'Apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé BJ AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 59, rue des Aubépines L - 1145 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 171.737, réviseurs d'entreprises agréés, représenté par Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, Réviseur d'entreprises, daté à Luxembourg, le 30 octobre 2014, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social (premier alinéa).**

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq cent dix mille euros (EUR 510.000,-), représenté par cinq cent dix mille (510.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.500 euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van de Castele, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2014. Relation: RED/2014/2300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014178158/87.

(140203572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.779.090,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Josep-Maria FARRE VIADER, private investor, residing at 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK -SE19FU London (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated 29 September, 2014;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of KKH Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5 rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153.320, incorporated by a notarial deed of 17 May 2010, enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1455 dated 15 July 2010 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 487 dated 22 February 2014.

II. That the 3,779,090 (three million seven hundred seventy nine thousand and ninety) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as of 30 September 2014;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
3. Any other business.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, to 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with effect as of the 30 September 2014.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 5.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).”

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the french version of the foregoing english text:**

En l'an deux mille quatorze, le six octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Josep-Maria FARRE VIADER, investisseur privé, demeurant au 50, Holland Street, building Block A, floor Flat 901, UK -SE19FU Londres (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 septembre 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de KKH Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.320, constituée par acte notarié du 17 mai 2010, reçu par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 en date du 15 juillet 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) le 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 487 en date du 22 février 2014.

II. Les 3.779.090 (trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-dix) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1.- EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société avec effet au 30 septembre 2014;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter cette action;  
et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 30 septembre 2014.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

« 5.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»



*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48135. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178596/111.

(140204978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Delfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 682.960.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 117.420.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of the month of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Delfin S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, which transferred its registered seat from Italy to Luxembourg on 29 June 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1634 of 29 August 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 28 May 2013, published in the Mémorial, Nr. C-1836 of 30 July 2013.

The meeting was presided by Mr Romolo Bardin, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Aloyse May, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed Mr Marco Segino, private employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) represented and the number of voting rights or shares held is shown on an attendance list signed by the holder of the voting rights, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, the entire share capital of the Company (represented by ordinary shares and PESCS) was represented at the general meeting and the holder of the voting rights (either as holder of usufruct rights or as owner) with respect to all the shares of the Company declared that he had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The items of the agenda on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

1. Amendment of article 5.7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" 5.7. Subject to article 5.8, the Company may redeem the PESCS with at least 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, which notice shall specify the proposed redemption date (which must be a Business Day, as defined below) and the redemption consideration, including reasonable detail with respect to the calculation thereof pursuant to article 5.8."

2. Amendment of articles 7.1, 7.2 and 7.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.1.** None of the Securityholders (as defined below) shall transfer any Securities (as defined below) owned by it except in accordance with the provisions of this article 7, it being understood that:

(a) “Business Day” means any calendar day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(b) “Pre-emptive Right”: means the right referred to at article 7.3(b) below;

(c) “Repurchase Right”: means the right referred to at article 7.3(c) below;

(d) “Securities”: means the Ordinary Shares, the PESCS and any other instruments (including options) leading, directly or indirectly, immediately or over time by conversion, exchange, reimbursement or by any other means to the issuance or granting of Ordinary Shares or PESCS or any other equity instrument of the Company;

(e) “Securityholders”: means the owner or holder of any Securities;

(f) “transfer”: means any action or transaction inter vivos, of any kind whatsoever, voluntary or involuntary, whether for a consideration or not (including, without limitation, donations, swaps, contributions in kind, mergers, demergers, security lendings, derivative contracts, forward agreements, etc.) resulting in a change in the ownership of the Securities or in the creation of any usufruct, pledge, security or other (direct or beneficial) right over the Securities of any kind whatsoever, whether in rem or not.”

“ **7.2.** No transfer of Securities may be effected or take place: (a) among two or more Securityholders, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent more than two-thirds of the Shares bearing voting rights; or (b) among one or more Securityholders and one or more independent third parties, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent more than eighty-eight per cent (88%) of the Shares bearing voting rights.”

“ **7.3.** If a Securityholder (the “Transferring Securityholder”) receives a bona fide offer (whether solicited or unsolicited) from another Securityholder or from an independent third party to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it and elects to accept such offer and transfer such Securities to the prospective transferee, it shall have the right to do so subject to (unless otherwise agreed in writing among all the Shareholders) (1) the proposed consideration of such transfer being expressed in Euro and represented solely by cash; (2) the approvals referred to in article 7.2 preceding having been granted and (3) compliance with the provisions set out below:

(a) The Transferring Securityholder shall deliver to the Company and to each of the Shareholders other than the Transferring Securityholder (the “Non-Transferring Shareholders”) a written notice (the “Transfer Notice”) of its election to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it, attaching thereto a copy of the bona fide offer received from the prospective transferee and specifying therein the identity of such transferee and (if applicable) of its ultimate holding person(s), the class and number of Securities offered for transfer (the “Offered Securities”), the aggregate and per unit price thereof and all other material terms of the proposed transaction, as well as the date on which the closing referred to in paragraph (e) below is to take place, which date shall not be earlier than the twentieth (20<sup>th</sup>) nor later than the thirtieth (30<sup>th</sup>) Business Day following the date on which the Transfer Notice was received by the Company.

(b) By written notice (the “Notice of Acceptance”) given to the Transferring Securityholder and to the Company within ten (10) Business Days after receipt of the Transfer Notice, each of the Non-Transferring Shareholders shall have the right to purchase (in whole or in part), at the price and on the other terms set out in the Transfer Notice, a number of the Offered Securities equal to the percentage of same resulting by (1) dividing the number of Securities held by such Non-Transferring Shareholder by the number of Securities held, in the aggregate, by the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right and (2) multiplying the resulting number by one hundred (100), it being understood that:

(i) for the purposes hereof, the Ordinary Shares, the PESCS and any other class of shares of the Company will be counted as one class; and that

(ii) if the prospective transferee indicated in the Transfer Notice is a Shareholder, such transferee will be entitled to exercise the Pre-emptive Right like any other Non-Transferring Shareholder.

(c) If the Pre-emptive Right is not exercised with respect to all of the Offered Securities, the Company shall have the right, in its discretion (and to the extent it is legally allowed to do so), to repurchase, at the price set out in the Transfer Notice, all (or part) of the Offered Securities in respect of which the Pre-emptive Right was not exercised by the Non-Transferring Securityholders, by sending written notice to such effect (the “Repurchase Notice”) to the Transferring Securityholder and the Non-Transferring Shareholders within ten (10) Business Days after the expiry of the term set forth under paragraph (b) preceding.

(d) At any time within ten (10) Business Days following the date of receipt of the last Notice of Acceptance, or of the Repurchase Notice, as the case may be, the Transferring Securityholder may withdraw the offer constituting the subject matter of the Transfer Notice by giving the Company and the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right written notice to such effect, it being understood that, thereafter, the Transferring Securityholder shall continue to hold all of its right, title and interest in the Offered Securities as if no Transfer Notice had ever been given with respect thereto.



(e) If one or more of the Non-Transferring Shareholders have exercised the Pre-emptive Right, or the Company has exercised the Repurchase Right, the closing of the relevant purchase and sale of the Securities with respect to which such rights have been exercised shall take place at the registered office of the Company at 10:00 a.m. of the later of: (i) the date specified in the Transfer Notice pursuant to paragraph (a) preceding; and (ii) the twentieth (20<sup>th</sup>) Business Day following receipt of the last among the Notices of Acceptance or the Repurchase Notice.

(f) If the Pre-emptive Right and/or, as the case may be, the Repurchase Right are not exercised with respect to all of the Offered Securities, the Transferring Securityholder may transfer to the proposed transferee the Offered Securities in respect of which such rights were not so exercised, at the price and on the other terms specified in the Transfer Notice, provided, however, that such transfer may take place only if the closing thereof is completed not later than ninety (90) Business Days following the expiration of the term indicated in paragraph (c) preceding.

(g) If (i) the transfer of the Offered Securities in respect of which the Pre-emptive Right and/or the Repurchase Right were not exercised is not closed within the period specified in paragraph (f) preceding or (ii) there is any change in the terms of the proposed transfer of the Offered Securities (including, but not limited to, the identity of the prospective transferee, or of its ultimate holding person(s), the number of Securities to be transferred or the consideration therefor) from the terms set forth in the Transfer Notice or its attachment(s), then the proposed transfer shall once again be subject to the provisions of this article 7.3, and may not be effected without again complying with such provisions.

(h) The Securities to be transferred pursuant to this article 7.3 shall be in good delivery form, free and clear of any pledges, liens, claims or other encumbrances and payment therefor shall be made in full at the closing referred to in paragraph (e) preceding in immediately available funds. All documentary stamp and other taxes levied on the transfer of the Offered Securities shall be borne and paid for by the transferee thereof.”

3. Insertion of a new article 7.5 in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.5.** The general meeting of Shareholders may resolve - simultaneously with the approval of a proposed transfer pursuant to article 7.2 above and with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent all of the Shares bearing voting rights - that the provisions of articles 7.3 and 7.4 above, if applicable, do not apply in respect of such proposed transfer.”

4. Amendment of articles 9.2, 9.4 and 9.5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **9.2.** Until Mr. Leonardo Del Vecchio is the holder of more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company, the general meeting of the Shareholders may appoint, at any time and in one or more times, up to three (3) observers, who will remain in office for an undefined term, unless otherwise determined by such general meeting at the time of appointment.

The observers shall be invited to all the meetings of the board of managers, may attend and speak at such meetings but shall not have any voting right. If more than one (1) observer is appointed, he/she shall be ranked (based on the timing of the appointment) to be either the first (1<sup>st</sup>), the second (2<sup>nd</sup>) or the third (3<sup>rd</sup>) observer. The ranking of the observers may be changed by the general meeting of Shareholders at any time and from time to time with the majority set forth in article 15.6 below.

Any B Manager ceasing from office for any reason other than dismissal pursuant to article 9.4 below, shall be automatically replaced by the highest ranking observer, effective as of the date on which the B Manager has ceased from office and article 9.1 shall automatically be considered as amended by the addition of the highest ranking observer to the list of managers of the Company.”

“ **9.4.** One or more or all of the B Managers may be dismissed ad nutum, at any time, by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company amending the provisions of article 9.1 above adopted with the majority set forth in article 15.6 below, provided that such resolution contains also, and provides for, the simultaneous appointment of the new manager(s) who shall take office simultaneously with the termination of the manager(s) so dismissed.”

“ **9.5.** Save when the manager who has ceased from office is Mr. Leonardo Del Vecchio (in which case the number of the members of the board shall be automatically reduced from five (5) to three (3) in accordance with article 9.3 above), in the event that a manager of the Company ceases from office other than by way of dismissal pursuant to article 9.4 above and is not replaced by an observer appointed as manager pursuant to article 9.2 preceding, the general meeting of the Shareholders shall appoint a new manager in substitution of the ceased one by means of a resolution adopted with the majority set forth in article 15.6 below and the ceased manager shall remain in office until his successor has been so appointed.”

5. Insertion of a new article 9.8 in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **9.8.** The board of managers shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members, and a secretary (the “Secretary”) who need not be a manager of the Company.”

6. Amendment of articles 10.2 and 10.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **10.2.** The board of managers may delegate special powers and/or daily management to one or more managers (the “Delegated Managers”), provided that any resolution of the board in this respect shall be validly adopted only if approved

with the favourable vote of the majority of the managers. The board of managers shall determine the contents, limitations and conditions of such delegation.”

“ **10.3.** Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the board of managers, provided that any resolution of the board in this respect may be adopted only with the favourable vote of the majority of the managers. Special and limited powers falling within the scope of the special powers granted to one or more Delegated Managers as provided under article 10.2 above may also be delegated for specific matters to one or more agents by such Delegated Manager(s), all in accordance with the preceding provisions of this article 10.3.”

7. Amendment of article 11.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.2.** The board of managers shall be convened by the Chairman, or by a Delegated Manager appointed for daily management, by way of written notice to all managers and observers (if any) at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.”

8. Amendment of articles 11.5 and 11.6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.5.** If the board of managers is composed of an A manager and one or more B managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the members of the board of managers is present in person or pursuant to article 11.6 below or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.”

“ **11.6.** If the board of managers is composed of managers having the same rights and powers pursuant to article 9.4 above, the board of managers can validly resolve upon the matters submitted to it only if at least the majority of the members of the board are present or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly adopted only if approved with the favorable vote of the majority of the members of the board of managers.”

9. Amendment of article 11.9 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.9.** The resolutions of the board of managers (other than the written resolutions referred to under Article 11.8 above) shall be recorded in minutes signed by the Chairman and the Secretary. Copies or extracts of such minutes, signed by the Chairman and the Secretary, can be provided to third parties.”

10. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 12. Representation.** The Company shall be bound towards third parties as follows: (i) by the sole signature of any manager of the Company with respect to the implementation of decisions validly adopted by the board of managers, (ii) by the joint or single signatures of any managers to whom special powers and/or daily management have been validly delegated in accordance with article 10.2. or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.3.”

11. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 13. Liability of the managers and indemnification.**

13.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and with the applicable provisions of the Law.

13.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against all costs and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer of the Company and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to anybody who is, or has been, a manager or officer of the Company:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any such manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained

herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 13.2 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager or officer, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 13.2.”

12. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**“ Art. 15. Form - Quorum - Majority.**

15.1 Written notice of a meeting shall be given to each Shareholder entitled to vote at such meeting, by letter, telegram, telex, facsimile or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, no less than eight (8) days before the meeting. Such notice shall state the place, date, hour and agenda of the meeting. If all of the Shareholders entitled to vote are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.2 Each meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman, or, in his absence, by the person appointed with the favourable vote of as many Shareholders present or represented at the meeting which represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights held by such Shareholders.

15.3 The Secretary shall act as secretary and scrutineer of the meeting of Shareholders. If the Secretary is not attending, the Chairman or the chairman pro tempore of the meeting (as the case may be) shall appoint one person, who need not be a Shareholder, to act as secretary of the meeting. A scrutineer, who need not be a Shareholder, shall be appointed with the favourable vote of as many Shareholders present or represented at the meeting which represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights held by such Shareholders.

15.4 If there are not more than twenty-five Shareholders (provided that if an individual or entity is both a PESCS Shareholder and an Ordinary Shareholder, such individual or entity shall be counted as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by written (circular) resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.5 Subject to the provisions of article 15.6 and of any other applicable provision of the Law, Shareholders’ resolutions are validly adopted only if approved by as many Shareholders, present or represented, as represent more than two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights, except for the approval of the following resolutions, which are validly adopted only if approved by as many Shareholders as represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights present or represented at the meeting: (i) approval of the annual accounts; (ii) discharge of managers in relation to the approval of the annual accounts; and (iii) appointment of auditors and their discharge in relation to the approval of the annual accounts.

15.6 However, resolutions to amend or modify these Articles or to dissolve and liquidate the Company, and any resolutions to be adopted with the majority contemplated by this article 15.6, are validly adopted only if approved by as many Shareholders, present or represented, as represent both (i) the majority of the Shareholders and (ii) more than eighty-eight per cent (88%) of the Shares bearing voting rights.

15.7 In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth herein below and/or in the Law.”

13. Amendment of the title of chapter V. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“V. ANNUAL ACCOUNTS - ALLOCATION OF PROFITS - RESERVES”

14. Amendment of articles 17.1 and 17.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **17.1.** The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account);
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account); and
- (d) a special PESCS profit account (the PESCS Special Reserve Account); and
- (e) a general profit special reserve account (the General Profit Special Reserve Account), all to be expressed in euro (EUR).”

“ **17.2.** Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated in the following order:

- (a) firstly, to the General Profit Account, to the extent that such account shows a positive balance;
- (b) secondly, the balance, if any, to the PESCS Profit Account, to the extent that such account shows a positive amount;
- (c) thirdly, the balance, if any, to the General Profit Special Reserve Account, to the extent that such account shows a positive amount;

(d) fourthly, the balance, if any, to the PESCS Special Reserve Account, to the extent that such account shows a positive amount; and

(e) fifthly, the balance, if any, to the General Profit Account.”

15. Amendment of articles 17.4 to 17.8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **17.4.** Further to a resolution of the general meeting of Shareholders on the distribution of dividends pursuant to article 17.8 below, on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account resulting from any advance dividend payment made to the PESCS Shareholders);

(b) in the case of an advance dividend payment made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined as if the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period End Date was the end of a financial year.”

“ **17.5.** To the extent permitted by Law, the general meeting of the Shareholders may declare and pay advances against future dividends.”

“ **17.6.** Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance dividend payment may request that such dividend be retained by the Company and be paid on a later date as such Shareholder may subsequently request.”

“ **17.7.** Upon Mr. Leonardo Del Vecchio ceasing to hold more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof (including in case of incapacity), the Company shall pay - every year and within twenty (20) Business Days from the approval of the annual accounts - dividends for an amount equal to ten per cent (10%) of the annual net profits resulting from each approved annual accounts to be paid out of (i) any of the accounts referred to in article 17.1, paragraph (b) to (d), as the board of managers of the Company may from time to time determine or, failing such determination before the expiration of the twenty (20) Business Days period referred to above, (ii) in the following order: (x) first, out the portion of the Total Net Earnings available for Distribution allocated to the PESCS Profit Account pursuant to article 17.3(b)(iv) above, (y) second, out of the General Profit Account and (z) third, out of the PESCS Profit Account.”

“ **17.8.** Except for (i) the payment of the minimum dividend referred to in article 17.7 above (which, in the event and within the limits set forth therein is mandatory and does not require a resolution of the general meeting) and (ii) the distribution of the Special Reserve Accounts set forth in article 17bis below (which require the written consent of all the bare owners in accordance thereto), any other (or additional) distribution of dividends to be paid out of the annual profits of the Company, any reserve and/or any of the accounts referred to in article 17.1 shall be approved with the majority representing two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights provided for under article 15.5 above.”

16. Creation of a special PESCS profit account (the PESCS Special Reserve Account) and a general profit special reserve account (the General Profit Special Reserve Account) and insertion of a new article 17bis in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 17bis. Special Reserve Accounts.** The Company shall maintain a General Profit Special Reserve Account and a PESCS Special Reserve Account, which shall be funded out of freely distributable profits of the Company (including, without limitation, out of the General Profit Account and the PESCS Profit Account). The General Profit Special Reserve Account and the PESCS Special Reserve Account may be distributed - for as long as Mr. Leonardo del Vecchio holds the usufruct rights existing as of 12 November 2014 - in part or in full only if the distribution is approved: (i) by the general meeting of Shareholders with the majority representing two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights provided for under article 15.5 above; and (ii) in writing, by all the bare owners of the Shares subject to usufruct rights held thereon by Mr. Leonardo del Vecchio as of 12 November 2014. Upon expiration of such usufruct rights existing, the amount on the General Profit Special Reserve Account and the amount on the PESCS Special Reserve Account shall be automatically transferred, respectively, to the General Profit Account and to PESCS Profit Account.”

17. Deletion of the definition of “Business Day” from article 18 of the articles of association of the Company and renumbering of the remaining definitions set forth in this article 18.

18. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-two million thirty thousand and fifty Euros (EUR 162,030,050) from five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty Euros (EUR 520,929,950) to six hundred eighty-two million nine hundred sixty thousand Euros (EUR 682,960,000) by the creation and issue of six million two hundred thirty-two thousand three hundred seventy (6,232,370) new ordinary shares and two hundred forty-eight thousand eight hundred thirty-two (248,832) new Class A preferred equity stock certificate shares of the Company (the “New Shares”), each with a par value of twenty-five Euros (EUR25), subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred sixty-two million thirty thousand and fifty Euros (EUR 162,030,050) (the “Subscription Price”), allocation of the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company; consequential amendment of articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company and allocation of six hundred thirty-six million sixty-eight thousand seven hundred eighty-one Euros (EUR 636,068,781) to the PESCS Special Reserve Account and one billion four hundred seventy-seven million

nine hundred eighteen thousand four hundred eighteen Euros (EUR 1,477,918,418) to the General Profit Special Reserve Account.

19. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to amend article 5.7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **5.7.** Subject to article 5.8, the Company may redeem the PESCS with at least 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, which notice shall specify the proposed redemption date (which must be a Business Day, as defined below) and the redemption consideration, including reasonable detail with respect to the calculation thereof pursuant to article 5.8.”

*Second resolution*

The meeting resolved to amend articles 7.1, 7.2 and 7.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.1.** None of the Securityholders (as defined below) shall transfer any Securities (as defined below) owned by it except in accordance with the provisions of this article 7, it being understood that:

- (a) “Business Day” means any calendar day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- (b) “Pre-emptive Right”: means the right referred to at article 7.3(b) below;
- (c) “Repurchase Right”: means the right referred to at article 7.3(c) below;
- (d) “Securities”: means the Ordinary Shares, the PESCS and any other instruments (including options) leading, directly or indirectly, immediately or over time by conversion, exchange, reimbursement or by any other means to the issuance or granting of Ordinary Shares or PESCS or any other equity instrument of the Company;
- (e) “Securityholders”: means the owner or holder of any Securities;
- (f) “transfer”: means any action or transaction inter vivos, of any kind whatsoever, voluntary or involuntary, whether for a consideration or not (including, without limitation, donations, swaps, contributions in kind, mergers, demergers, security lendings, derivative contracts, forward agreements, etc.) resulting in a change in the ownership of the Securities or in the creation of any usufruct, pledge, security or other (direct or beneficial) right over the Securities of any kind whatsoever, whether in rem or not.”

“ **7.2.** No transfer of Securities may be effected or take place: (a) among two or more Securityholders, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent more than two-thirds of the Shares bearing voting rights; or (b) among one or more Securityholders and one or more independent third parties, unless previously approved by the general meeting of the Shareholders with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent more than eighty-eight per cent (88%) of the Shares bearing voting rights.”

“ **7.3.** If a Securityholder (the “Transferring Securityholder”) receives a bona fide offer (whether solicited or unsolicited) from another Securityholder or from an independent third party to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it and elects to accept such offer and transfer such Securities to the prospective transferee, it shall have the right to do so subject to (unless otherwise agreed in writing among all the Shareholders) (1) the proposed consideration of such transfer being expressed in Euro and represented solely by cash; (2) the approvals referred to in article 7.2 preceding having been granted and (3) compliance with the provisions set out below:

(a) The Transferring Securityholder shall deliver to the Company and to each of the Shareholders other than the Transferring Securityholder (the “Non-Transferring Shareholders”) a written notice (the “Transfer Notice”) of its election to transfer (in whole or in part) the Securities owned by it, attaching thereto a copy of the bona fide offer received from the prospective transferee and specifying therein the identity of such transferee and (if applicable) of its ultimate holding person(s), the class and number of Securities offered for transfer (the “Offered Securities”), the aggregate and per unit price thereof and all other material terms of the proposed transaction, as well as the date on which the closing referred to in paragraph (e) below is to take place, which date shall not be earlier than the twentieth (20<sup>th</sup>) nor later than the thirtieth (30<sup>th</sup>) Business Day following the date on which the Transfer Notice was received by the Company.

(b) By written notice (the “Notice of Acceptance”) given to the Transferring Securityholder and to the Company within ten (10) Business Days after receipt of the Transfer Notice, each of the Non-Transferring Shareholders shall have the right to purchase (in whole or in part), at the price and on the other terms set out in the Transfer Notice, a number of the Offered Securities equal to the percentage of same resulting by (1) dividing the number of Securities held by such Non-Transferring Shareholder by the number of Securities held, in the aggregate, by the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right and (2) multiplying the resulting number by one hundred (100), it being understood that:



(i) for the purposes hereof, the Ordinary Shares, the PESCS and any other class of shares of the Company will be counted as one class; and that

(ii) if the prospective transferee indicated in the Transfer Notice is a Shareholder, such transferee will be entitled to exercise the Pre-emptive Right like any other Non-Transferring Shareholder.

(c) If the Pre-emptive Right is not exercised with respect to all of the Offered Securities, the Company shall have the right, in its discretion (and to the extent it is legally allowed to do so), to repurchase, at the price set out in the Transfer Notice, all (or part) of the Offered Securities in respect of which the Pre-emptive Right was not exercised by the Non-Transferring Securityholders, by sending written notice to such effect (the “Repurchase Notice”) to the Transferring Securityholder and the Non-Transferring Shareholders within ten (10) Business Days after the expiry of the term set forth under paragraph (b) preceding.

(d) At any time within ten (10) Business Days following the date of receipt of the last Notice of Acceptance, or of the Repurchase Notice, as the case may be, the Transferring Securityholder may withdraw the offer constituting the subject matter of the Transfer Notice by giving the Company and the Non-Transferring Shareholders that have exercised the Pre-emptive Right written notice to such effect, it being understood that, thereafter, the Transferring Securityholder shall continue to hold all of its right, title and interest in the Offered Securities as if no Transfer Notice had ever been given with respect thereto.

(e) If one or more of the Non-Transferring Shareholders have exercised the Pre-emptive Right, or the Company has exercised the Repurchase Right, the closing of the relevant purchase and sale of the Securities with respect to which such rights have been exercised shall take place at the registered office of the Company at 10:00 a.m. of the later of: (i) the date specified in the Transfer Notice pursuant to paragraph (a) preceding; and (ii) the twentieth (20<sup>th</sup>) Business Day following receipt of the last among the Notices of Acceptance or the Repurchase Notice.

(f) If the Pre-emptive Right and/or, as the case may be, the Repurchase Right are not exercised with respect to all of the Offered Securities, the Transferring Securityholder may transfer to the proposed transferee the Offered Securities in respect of which such rights were not so exercised, at the price and on the other terms specified in the Transfer Notice, provided, however, that such transfer may take place only if the closing thereof is completed not later than ninety (90) Business Days following the expiration of the term indicated in paragraph (c) preceding.

(g) If (i) the transfer of the Offered Securities in respect of which the Pre-emptive Right and/or the Repurchase Right were not exercised is not closed within the period specified in paragraph (f) preceding or (ii) there is any change in the terms of the proposed transfer of the Offered Securities (including, but not limited to, the identity of the prospective transferee, or of its ultimate holding person(s), the number of Securities to be transferred or the consideration therefor) from the terms set forth in the Transfer Notice or its attachment(s), then the proposed transfer shall once again be subject to the provisions of this article 7.3, and may not be effected without again complying with such provisions.

(h) The Securities to be transferred pursuant to this article 7.3 shall be in good delivery form, free and clear of any pledges, liens, claims or other encumbrances and payment therefor shall be made in full at the closing referred to in paragraph (e) preceding in immediately available funds. All documentary stamp and other taxes levied on the transfer of the Offered Securities shall be borne and paid for by the transferee thereof.”

#### *Third resolution*

The meeting resolved to insert a new article 7.5 in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **7.5.** The general meeting of Shareholders may resolve - simultaneously with the approval of a proposed transfer pursuant to article 7.2 above and with the favourable vote of as many Shareholders, present or represented, as represent all of the Shares bearing voting rights - that the provisions of articles 7.3 and 7.4 above, if applicable, do not apply in respect of such proposed transfer.”

#### *Fourth resolution*

The meeting resolved to amend articles 9.2, 9.4 and 9.5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **9.2.** Until Mr. Leonardo Del Vecchio is the holder of more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company, the general meeting of the Shareholders may appoint, at any time and in one or more times, up to three (3) observers, who will remain in office for an undefined term, unless otherwise determined by such general meeting at the time of appointment.

The observers shall be invited to all the meetings of the board of managers, may attend and speak at such meetings but shall not have any voting right. If more than one (1) observer is appointed, he/she shall be ranked (based on the timing of such appointment) to be either the first (1<sup>st</sup>), the second (2<sup>nd</sup>) or the third (3<sup>rd</sup>) observer. The ranking of the observers may be changed by the general meeting of Shareholders at any time and from time to time with the majority set forth in article 15.6 below.

Any B Manager ceasing from office for any reason other than dismissal pursuant to article 9.4 below, shall be automatically replaced by the highest ranking observer, effective as of the date on which the B Manager has ceased from office

and article 9.1 shall automatically be considered as amended by the addition of the highest ranking observer to the list of managers of the Company.”

“ **9.4.** One or more or all of the B Managers may be dismissed ad nutum, at any time, by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company amending the provisions of article 9.1 above adopted with the majority set forth in article 15.6 below, provided that such resolution contains also, and provides for, the simultaneous appointment of the new manager(s) who shall take office simultaneously with the termination of the manager(s) so dismissed.”

“ **9.5.** Save when the manager who has ceased from office is Mr. Leonardo Del Vecchio (in which case the number of the members of the board shall be automatically reduced from five (5) to three (3) in accordance with article 9.3 above), in the event that a manager of the Company ceases from office other than by way of dismissal pursuant to article 9.4 above and is not replaced by an observer appointed as manager pursuant to article 9.2 preceding, the general meeting of the Shareholders shall appoint a new manager in substitution of the ceased one by means of a resolution adopted with the majority set forth in article 15.6 below and the ceased manager shall remain in office until his successor has been so appointed.”

*Fifth resolution*

The meeting resolved to insert a new article 9.8 in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **9.8.** The board of managers shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members, and a secretary (the “Secretary”) who need not be a manager of the Company.”

*Sixth resolution*

The meeting resolved to amend articles 10.2 and 10.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **10.2.** The board of managers may delegate special powers and/or daily management to one or more managers (the “Delegated Managers”), provided that any resolution of the board in this respect shall be validly adopted only if approved with the favourable vote of the majority of the managers. The board of managers shall determine the contents, limitations and conditions of such delegation.”

“ **10.3.** Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the board of managers, provided that any resolution of the board in this respect may be adopted only with the favourable vote of the majority of the managers. Special and limited powers falling within the scope of the special powers granted to one or more Delegated Managers as provided under article 10.2 above may also be delegated for specific matters to one or more agents by such Delegated Manager(s), all in accordance with the preceding provisions of this article 10.3.”

*Seventh resolution*

The meeting resolved to amend article 11.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.2.** The board of managers shall be convened by the Chairman, or by a Delegated Manager appointed for daily management, by way of written notice to all managers and observers (if any) at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.”

*Eighth resolution*

The meeting resolved to amend articles 11.5 and 11.6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.5.** If the board of managers is composed of an A manager and one or more B managers, the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the members of the board of managers is present in person or pursuant to article 11.6 below or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.”

“ **11.6.** If the board of managers is composed of managers having the same rights and powers pursuant to article 9.4 above, the board of managers can validly resolve upon the matters submitted to it only if at least the majority of the members of the board are present or represented by proxy at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly adopted only if approved with the favorable vote of the majority of the members of the board of managers.”

*Ninth resolution*

The meeting resolved to amend article 11.9 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **11.9.** The resolutions of the board of managers (other than the written resolutions referred to under Article 11.8 above) shall be recorded in minutes signed by the Chairman and the Secretary. Copies or extracts of such minutes, signed by the Chairman and the Secretary, can be provided to third parties.”

*Tenth resolution*

The meeting resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 12. Representation.** The Company shall be bound towards third parties as follows: (i) by the sole signature of any manager of the Company with respect to the implementation of decisions validly adopted by the board of managers, (ii) by the joint or single signatures of any managers to whom special powers and/or daily management have been validly delegated in accordance with article 10.2. or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.3.”

*Eleventh resolution*

The meeting resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 13. Liability of the managers and indemnification.**

13.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and with the applicable provisions of the Law.

13.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against all costs and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer of the Company and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to anybody who is, or has been, a manager or officer of the Company:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any such manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 13.2 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the manager or officer, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 13.2.”

*Twelveth resolution*

The meeting resolved to amend article 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 15. Form - Quorum - Majority.**

15.1 Written notice of a meeting shall be given to each Shareholder entitled to vote at such meeting, by letter, telegram, telex, facsimile or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, no less than eight (8) days before the meeting. Such notice shall state the place, date, hour and agenda of the meeting. If all of the Shareholders entitled to vote are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.2 Each meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman, or, in his absence, by the person appointed with the favourable vote of as many Shareholders present or represented at the meeting which represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights held by such Shareholders.

15.3 The Secretary shall act as secretary and scrutineer of the meeting of Shareholders. If the Secretary is not attending, the Chairman or the chairman pro tempore of the meeting (as the case may be) shall appoint one person, who need not be a Shareholder, to act as secretary of the meeting. A scrutineer, who need not be a Shareholder, shall be appointed with the favourable vote of as many Shareholders present or represented at the meeting which represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights held by such Shareholders.

15.4 If there are not more than twenty-five Shareholders (provided that if an individual or entity is both a PESCS Shareholder and an Ordinary Shareholder, such individual or entity shall be counted as one Shareholder), the decisions of the Shareholders may be taken by written (circular) resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders



in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may be affixed to a single copy or to multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.5 Subject to the provisions of article 15.6 and of any other applicable provision of the Law, Shareholders' resolutions are validly adopted only if approved by as many Shareholders, present or represented, as represent more than two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights, except for the approval of the following resolutions, which are validly adopted only if approved by as many Shareholders as represent more than fifty per cent (50%) of the Shares bearing voting rights present or represented at the meeting: (i) approval of the annual accounts; (ii) discharge of managers in relation to the approval of the annual accounts; and (iii) appointment of auditors and their discharge in relation to the approval of the annual accounts.

15.6 However, resolutions to amend or modify these Articles or to dissolve and liquidate the Company, and any resolutions to be adopted with the majority contemplated by this article 15.6, are validly adopted only if approved by as many Shareholders, present or represented, as represent both (i) the majority of the Shareholders and (ii) more than eighty-eight per cent (88%) of the Shares bearing voting rights.

15.7 In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder for the quorum requirements set forth herein below and/or in the Law."

*Thirteenth resolution*

The meeting resolved to amend the title of chapter V. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"V. ANNUAL ACCOUNTS - ALLOCATION OF PROFITS - RESERVES"

*Fourteenth resolution*

The meeting resolved to amend articles 17.1 and 17.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **17.1.** The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account);
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account); and
- (d) a special PESCS profit account (the PESCS Special Reserve Account); and
- (e) a general profit special reserve account (the General Profit Special Reserve Account), all to be expressed in euro (EUR)."

" **17.2.** Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders shall be allocated in the following order:

- (a) firstly, to the General Profit Account, to the extent that such account shows a positive balance;
- (b) secondly, the balance, if any, to the PESCS Profit Account, to the extent that such account shows a positive amount;
- (c) thirdly, the balance, if any, to the General Profit Special Reserve Account, to the extent that such account shows a positive amount;
- (d) fourthly, the balance, if any, to the PESCS Special Reserve Account, to the extent that such account shows a positive amount; and
- (e) fifthly, the balance, if any, to the General Profit Account."

*Fifteenth resolution*

The meeting resolved to amend articles 17.4 to 17.8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **17.4.** Further to a resolution of the general meeting of Shareholders on the distribution of dividends pursuant to article 17.8 below, on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account resulting from any advance dividend payment made to the PESCS Shareholders);
- (b) in the case of an advance dividend payment made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined as if the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period End Date was the end of a financial year."

" **17.5.** To the extent permitted by Law, the general meeting of the Shareholders may declare and pay advances against future dividends."

“ **17.6.** Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance dividend payment may request that such dividend be retained by the Company and be paid on a later date as such Shareholder may subsequently request.”

“ **17.7.** Upon Mr. Leonardo Del Vecchio ceasing to hold more than fifty percent (50%) of the voting rights of the Company or to be a manager thereof (including in case of incapacity), the Company shall pay - every year and within twenty (20) Business Days from the approval of the annual accounts - dividends for an amount equal to ten per cent (10%) of the annual net profits resulting from each approved annual accounts to be paid out of (i) any of the accounts referred to in article 17.1, paragraph (b) to (d), as the board of managers of the Company may from time to time determine or, failing such determination before the expiration of the twenty (20) Business Days period referred to above, (ii) in the following order: (x) first, out the portion of the Total Net Earnings available for Distribution allocated to the PESCS Profit Account pursuant to article 17.3(b)(iv) above, (y) second, out of the General Profit Account and (z) third, out of the PESCS Profit Account.”

“ **17.8.** Except for (i) the payment of the minimum dividend referred to in article 17.7 above (which, in the event and within the limits set forth therein is mandatory and does not require a resolution of the general meeting) and (ii) the distribution of the Special Reserve Accounts set forth in article 17bis below (which require the written consent of all the bare owners in accordance thereto), any other (or additional) distribution of dividends to be paid out of the annual profits of the Company, any reserve and/or any of the accounts referred to in article 17.1 shall be approved with the majority representing two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights provided for under article 15.5 above.”

*Sixteenth resolution*

The meeting resolved create a special PESCS profit account (the PESCS Special Reserve Account) and a general profit special reserve account (the General Profit Special Reserve Account) and to insert a new article 17bis in the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 17bis. Special Reserve Accounts.** The Company shall maintain a General Profit Special Reserve Account and a PESCS Special Reserve Account, which shall be funded out of freely distributable profits of the Company (including, without limitation, out of the General Profit Account and the PESCS Profit Account). The General Profit Special Reserve Account and the PESCS Special Reserve Account may be distributed - for as long as Mr. Leonardo del Vecchio holds the usufruct rights existing as of 12 November 2014 - in part or in full only if the distribution is approved: (i) by the general meeting of Shareholders with the majority representing two-thirds (2/3) of the Shares bearing voting rights provided for under article 15.5 above; and (ii) in writing, by all the bare owners of the Shares subject to usufruct rights held thereon by Mr. Leonardo del Vecchio as of 12 November 2014. Upon expiration of such usufruct rights existing, the amount on the General Profit Special Reserve Account and the amount on the PESCS Special Reserve Account shall be automatically transferred, respectively, to the General Profit Account and to PESCS Profit Account.”

*Seventeenth resolution*

The meeting resolved to delete the definition of “Business Day” from article 18 of the articles of association of the Company and to renumber the remaining definitions set forth in this article 18.

*Eighteenth resolution*

The chairman of the meeting delivers to the persons in attendance of the meeting a report on the main features of the proposed resolutions referred to above in item 18 of the agenda of the present meeting.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-two million thirty thousand and fifty Euros (EUR 162,030,050) from five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty Euros (EUR 520,929,950) to six hundred eighty-two million nine hundred sixty thousand Euros (EUR 682,960,000) by the creation and issue of six million two hundred thirty-two thousand three hundred seventy (6,232,370) new ordinary shares and two hundred forty-eight thousand eight hundred thirty-two (248,832) new Class A preferred equity stock certificate shares of the Company (the “New Shares”), each with a par value of twenty-five Euros (EUR25).

The New Shares have been subscribed and paid in cash, and will be held in full ownership (pleine propriété) by Mr. Leonardo Del Vecchio, businessman, professionally residing in Montecarlo, pursuant to a subscription form which, having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The meeting resolved to allocate the amount of one hundred sixty-two million thirty thousand and fifty Euros (EUR 162,030,050) to the share capital of the Company.

Evidence of the payment in cash of the Subscription Price for the New Shares has been given to the undersigned notary.

Consequently the meeting resolved to amend articles 5.1, 5.2 and 5.3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is represented by twenty-six million two hundred sixty-nine thousand five hundred sixty-eight (26,269,568) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each

(the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.”

“ 5.2. The Company’s corporate capital is also represented by one million forty-eight thousand eight hundred thirty-two (1,048,832) Class A preferred equity stock certificate shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (the PESCS), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCS are hereinafter individually referred to as a PESCS Shareholder and collectively as the PESCS Shareholders.”

“ 5.3. The entire corporate capital thus amounts to six hundred eighty-two million nine hundred sixty thousand euro (EUR 682,960,000.-). The Ordinary Shares, the PESCS and any other instruments representing the capital of the Company are hereinafter, collectively, referred to as “Shares” and any holder(s) of Shares are hereinafter referred to as a “Shareholder”, and collectively as “Shareholders”.”

The meeting resolved to allocate six hundred thirty-six million sixty-eight thousand seven hundred eighty-one Euros (EUR 636,068,781) out of the PESCS Profit Account to the PESCS Special Reserve Account and one billion four hundred seventy-seven million nine hundred eighteen thousand four hundred eighteen Euros (EUR 1,477,918,418) out of the General Profit Account to the General Profit Special Reserve Account.

The availability of the amount so allocated has been shown to the meeting.

#### *Nineteenth resolution*

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Delfin S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui a transféré son siège social d’Italie au Luxembourg le 29 juin 2006 suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1634 du 29 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 28 mai 2013 suivant un acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial numéro C-1836 du 30 juillet 2013.

L’assemblée a été présidée par M. Romolo Bardin, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé M. Aloyse May, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l’assemblée.

L’assemblée a nommé M. Marco Segino, employé, privé, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. Le détenteur des droits de vote (soit en tant qu’usufruitier, soit en tant que propriétaire) représentés ainsi que le nombre de droits de vote et de parts sociales détenus figurent sur une liste de présence signée par le détenteur des droits de vote, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d’être soumise aux formalités de l’enregistrement.

Tel qu’il appert de ladite liste de présence, l’intégralité du capital social de la Société (représenté par des parts sociales ordinaires et des PESCS) était représentée à l’assemblée générale et le détenteur des droits de vote (soit en tant qu’usufruitier, soit en tant que propriétaire) sur toutes les parts sociales de la Société a déclaré avoir eu préalablement connaissance de l’ordre du jour, de sorte que l’assemblée était régulièrement constituée et en mesure de statuer valablement sur l’ensemble des points portés à l’ordre du jour.

2. Les points de l’ordre du jour devant faire l’objet de résolutions sont les suivants:

### Ordre du jour

#### 1. Modification de l'article 5.7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.7.** Sous réserve de l'article 5.8, la Société pourra racheter les PESCS moyennant un préavis écrit d'au moins 6 jours civils donné à chaque Associé PESCS; ce préavis devra mentionner la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable, tel que défini ci-dessous) et le prix de rachat, ainsi que le détail raisonnable du calcul de ce dernier conformément à l'article 5.8.»

#### 2. Modification des articles 7.1, 7.2 et 7.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **7.1.** Nul Porteur de Valeurs Mobilières (tel que défini ci-dessous) ne pourra céder des Valeurs Mobilières (telles que définies ci-dessous) qu'il possède sauf conformément aux dispositions du présent article 7, étant entendu que:

(a) «Jour Ouvrable» signifie tout jour calendaire (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(b) «Droit de Prémption»: signifie le droit mentionné à l'article 7.3(b) ci-dessous;

(c) «Droit de Rachat»: signifie le droit mentionné à l'article 7.3(c) ci-dessous;

(d) «Valeurs Mobilières»: signifie les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et tout autre titre (y compris les options) entraînant, directement ou indirectement, immédiatement ou dans le temps par conversion, échange, remboursement ou tout autre moyen, l'émission ou l'octroi de Parts Sociales Ordinaires ou PESCS ou tout autre titre de participation de la Société;

(e) «Porteurs de Valeurs Mobilières»: signifie tout détenteur ou titulaire de Valeurs Mobilières.

(f) «cession»: signifie toute action ou transaction entre vifs de toute nature, volontaire ou involontaire, à titre onéreux ou non (y compris, et sans limitation, les dons, swaps, apports en nature, fusions, scissions, prêt de titres, contrats dérivés, contrats à termes, etc.) entraînant un changement de propriété des Valeurs Mobilières ou la création de tout usufruit, nantissement, titre ou autre droit (direct ou de bénéficiaire) sur les Valeurs Mobilières de tout type, qu'il s'agisse ou non d'un droit réel.»

« **7.2.** Aucune cession de Valeurs Mobilières ne pourra être effectuée ou avoir lieu entre: (a) deux ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent plus de deux tiers des Parts Sociales avec droits de vote; ou (b) un ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières et un ou plusieurs tiers indépendants, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent plus de quatre-vingt-huit pour cent (88%) des Parts Sociales avec droits de vote.»

« **7.3.** Si un Porteur de Valeurs Mobilières (le «Porteur de Valeurs Mobilières Cédant») reçoit une offre de bonne foi (qu'elle soit sollicitée ou non) de la part d'un autre Porteur de Valeurs Mobilières ou d'un tiers indépendant pour céder (tout ou partie) des Valeurs Mobilières qu'il possède et s'il choisit d'accepter cette offre et de céder ces Valeurs Mobilières au cessionnaire potentiel, il aura le droit de le faire à condition que (sauf accord écrit contraire entre tous les Associés) (1) la contrepartie proposée pour cette cession soit exprimée en euros et soit uniquement en numéraire; (2) les approbations mentionnées à l'article 7.2 ci-dessus aient été obtenues et (3) cela soit conforme aux dispositions énoncées ci-dessous:

(a) Le Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant devra fournir à la Société et à chacun des Associés autres que les Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant (les «Associés Non Cédant») une notification écrite (la «Notification de Cession») faisant part de son intention de céder (tout ou partie) des Valeurs Mobilières qu'il détient, accompagnée d'une copie de l'offre de bonne foi reçue du cessionnaire potentiel et spécifiant l'identité dudit cessionnaire et (le cas échéant) de la(des) personne(s) la détenant en dernier ressort, le nombre et la classe des Valeurs Mobilières offertes en cession (les «Valeurs Mobilières Offertes»), le prix global et le prix unitaire de ces dernières et tout autre condition importante de la transaction proposée, de même que la date à laquelle la clôture visée au paragraphe (e) ci-dessus aura lieu, cette date ne pouvant être antérieure au vingtième (20<sup>e</sup>) ou postérieure au trentième (30<sup>e</sup>) Jour Ouvrable suivant la date de réception de la Notification de Cession par la Société.

(b) Par notification écrite (la «Notification d'Acceptation») envoyée au Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant et à la Société dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession, chaque Associé Non Cédant aura le droit d'acquérir (tout ou partie), au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, un nombre de Valeurs Mobilières Offertes égal au pourcentage résultant (1) de la division du nombre de Valeurs Mobilières détenues par cet Associé Non Cédant par le nombre de Valeurs Mobilières détenues, globalement, par les Associés Non Cédants qui ont exercé leur Droit de Prémption et (2) en multipliant le résultat par cent (100), étant entendu que:

(i) aux fins des présentes, les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et toute autre classe de parts sociales de la Société seront comptabilisés comme une classe; et que

(ii) si le cessionnaire potentiel mentionné dans la Notification de Cession est un Associé, ce cessionnaire aura le droit d'exercer son Droit de Prémption comme tout autre Associé Non Cédant.

(c) Si le Droit de Prémption n'est pas exercé pour toutes les Valeurs Mobilières Offertes, la Société aura le droit, à sa discrétion (et dans la mesure où la loi le lui permet), de racheter, au prix énoncé dans la Notification de Cession, tout

(ou partie) des Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles le Droit de Prémption n'a pas été exercé par les Porteurs de Valeurs Mobilières Non Cédant, en envoyant un avis écrit à cet effet (l'«Avis de Rachat») au Porteur de Valeurs Mobilières Cédant et aux Associés Non Cédants dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai indiqué au paragraphe (b) ci-dessus.

(d) À tout moment, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de réception de la dernière Notification d'Acceptation ou de l'Avis de Rachat, selon le cas, le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant peut retirer l'offre faisant l'objet de la Notification de Cession en envoyant à la Société et aux Associés Non Cédant qui ont exercé leur Droit de Prémption une notification écrite à cet effet, étant entendu que de ce fait le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant devra conserver tous ses droits, titres et intérêts dans les Valeurs Mobilières Offertes comme si aucune Notification de Cession n'avait jamais été envoyée à cet égard.

(e) Si un ou plusieurs Associés Non Cédant ont exercé leur Droit de Prémption ou la Société a exercé le Droit de Rachat, la clôture de l'achat et la vente concernés des Valeurs Mobilières en rapport avec lesquelles ces droits ont été exercés, aura lieu au siège social de la Société à 10h00 à la date la plus éloignée des deux dates suivantes: (i) la date mentionnée dans la Notification de Cession conformément au paragraphe (a) ci-dessus; ou (ii) le vingtième (20e) Jour Ouvrable suivant la réception de la dernière des Notifications d'Acceptation ou de l'Avis de Rachat.

(f) Si le Droit de Prémption et/ou, le cas échéant, le Droit de Rachat ne sont pas exercés en rapport avec l'intégralité des Valeurs Mobilières Offertes, le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant peut céder au cessionnaire proposé les Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles ces droits n'ont pas ainsi été exercés, au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, à condition toutefois que cette cession puisse avoir lieu seulement si la clôture de cette dernière est terminée au plus tard quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai indiqué au paragraphe (c) ci-dessus.

(g) Si (i) la cession des Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles le Droit de Prémption et/ou le Droit de Rachat n'ont pas été exercés n'est pas clôturée dans le délai spécifié au paragraphe (f) ci-dessus ou (ii) en cas de changement des conditions de la cession proposée des Valeurs Mobilières Offertes (y compris, et sans limitation, l'identité du cessionnaire potentiel ou de la(les) personne(s) les détenant en dernier ressort, le nombre de Valeurs Mobilières à céder ou la contrepartie) par rapport aux conditions énoncées dans la Notification de Cession ou son(ses) annexe(s), la cession proposée devrait alors être à nouveau soumise aux dispositions de l'article 7.3 et ne pourra intervenir sans à nouveau respecter à ces dispositions.

(h) Les Valeurs Mobilières à céder en vertu du présent article 7.3 doivent être en bon état, libres de tout nantissement, liens, réclamations ou autres charges et le paiement devra donc être effectué intégralement à la date de clôture visée au paragraphe (e) ci-dessus avec des fonds immédiatement disponibles. Tous les droits de timbres et autres taxes prélevés sur la cession des Valeurs Mobilières Offertes devront être supportés et payés par le cessionnaire de ces dernières.»

3. Insertion d'un nouvel article 7.5 dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **7.5.** L'assemblée générale des Associés peut décider - en même temps que l'approbation d'une cession proposée en vertu de l'article 7.2 ci-dessus et avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent toutes les Parts Sociales avec droits de vote - que les dispositions de l'article 7.3 et 7.4 ci-dessus, si applicables, ne s'appliquent pas dans le cadre de cette cession proposée.»

4. Modification des articles 9.2, 9.4 et 9.5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **9.2.** Tant que M. Leonardo Del Vecchio soit détenteur de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société, l'assemblée générale des Associés pourra nommer, à n'importe quel moment et en une ou plusieurs fois, jusqu'à trois (3) observateurs, qui restent en fonction pour une durée indéterminée, sauf autrement décidé par cette assemblée générale au moment de la nomination.

Les observateurs devront être convoqués à toutes les réunions du conseil de gérance, pourront assister et parler lors de ces réunions, mais n'auront pas de droits de vote. Si plus d'un (1) observateur est nommé, il/elle sera rangé (suivant l'ordre chronologique de la nomination) soit comme premier (1<sup>er</sup>), deuxième (2e) ou troisième (3e) observateur. Le rang des observateurs peut être modifié par l'assemblée générale des Associés à tout moment et de temps en temps avec la majorité prévue à l'article 15.6 ci-dessous.

Chaque Gérant B cessant ses fonctions, pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessous sera automatiquement remplacé par l'observateur ayant le rang le plus élevé à compter de la date de cessation des fonctions du Gérant B et l'article 9.1 sera automatiquement considéré comme étant modifié par l'addition de l'observateur ayant le rang le plus élevé à la liste des gérants de la Société.»

« **9.4.** Un, plusieurs ou tous les Gérants B sont révocables ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société modifiant les dispositions de l'article 9.1 ci-dessus et adoptée à la majorité indiquée à l'article 15.6 ci-dessous, à condition que cette résolution inclue et prévoit la nomination simultanée d'un ou de nouveaux gérants qui prendront leur fonction en remplacement de la/des personne(s) révoquée(s).»

« **9.5.** Sauf lorsque le gérant qui a cessé ses fonctions est M. Leonardo Del Vecchio (dans quel cas le nombre de membres du conseil sera automatiquement réduit de cinq (5) à trois (3) conformément à l'article 9.3 ci-dessus), dans le cas où un gérant de la Société cesse ses fonctions pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4



ci-dessus et n'est pas remplacé par un observateur conformément à l'article 9.2 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés nommera un gérant, substituant celui qui a cessé ses fonctions, par une résolution adoptée selon les conditions de majorité indiquées à l'article 15.6 ci-dessous et le gérant cessionnaire cessera ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.»

5. Insertion d'un nouvel article 9.8 dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **9.8.** Le conseil de gérance nommera un président (le «Président») parmi ses membres et un secrétaire (le «Secrétaire»), gérant de la Société ou non.»

6. Modification des articles 10.2 et 10.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **10.2.** Le conseil de gérance pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs gérants (les «Gérants Délégués»), à condition que toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable de la majorité des gérants. Le conseil de gérance devra déterminer le contenu, les limites et conditions d'une telle délégation.»

« **10.3.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le conseil de gérance de la Société, à condition que toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable de la majorité des gérants. Dans le cadre des pouvoirs spéciaux, tels qu'énoncés à la section 10.2, des pouvoirs spéciaux et limités pourront également être délégués par un(des) Gérant(s) Délégué(s) à un ou plusieurs agents (tels qu'identifiés ci-dessus) à des fins spécifiques en accords avec les dispositions énoncées dans cette clause 10.3.»

7. Modification de l'article 11.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **11.2.** Le conseil de gérance sera convoqué par le Président, ou par un Gérant Délégué nommé à la gestion journalière, par voie d'un avis écrit envoyé à tous les gérants et observateurs (s'il y en a) au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.»

8. Modification des articles 11.5 et 11.6 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **11.5.** Si le conseil de gérance est composé d'un gérant A et d'un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du conseil de gérance est présente en personne ou conformément à l'article 11.6 ci-dessous ou représentés en vertu d'une procuration à la réunion. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix.»

« **11.6.** Si le conseil de gérance est composé de gérants ayant les mêmes droits et les mêmes pouvoirs conformément à l'article 9.4 ci-dessus, le conseil de gérance peut valablement statuer sur les sujets qui lui sont soumis seulement si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée en vertu d'une procuration à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées uniquement si elles ont été approuvées par la majorité des membres du conseil de gérance.»

9. Modification de l'article 11.9 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **11.9.** Les résolutions du conseil de gérance (autres que les résolutions écrites visées à l'article 11.8 ci-dessus) seront constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire, peuvent être remis aux tiers.»

10. Modification de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers comme suit: (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société s'agissant de l'exécution des décisions valablement adoptées par le conseil de gérance, (ii) par la signature conjointe ou individuelle de tout gérant à qui des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires quotidiennes de la Société ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des présents Statuts ou (iii) par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.3.»

11. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 13. Responsabilité des gérants et indemnisation.**

13.1 Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle en rapport avec tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que cet engagement respecte les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

13.2 Sous réserve des exceptions et restrictions énoncées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour l'ensemble des frais et dépenses raisonnables contractés ou payés par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant de la Société et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité»

et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et d'autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à quiconque étant, ou ayant été, gérant ou dirigeant de la Société:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article 13.2 seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article 13.2.»

12. Modification de l'article 15 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.**

15.1 Avis écrit sera donné pour toute assemblée à chaque Associé ayant le droit de voter à cette assemblée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou, à condition que l'authenticité de celui-ci puisse être établie, courrier électronique, au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Cet avis mentionnera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée. Si tous les Associés ayant le droit de voter sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et qu'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

15.2 Chaque assemblée des Associés sera présidée par le Président ou, en son absence, par la personne nommée par le vote favorable des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée.

15.3 Le Secrétaire agira en tant que secrétaire et scrutateur de l'assemblée des Associés. Si le Secrétaire ne participe pas, le Président ou le président pro tempore de l'assemblée (selon le cas) nommera une personne, Associé ou non, pour agir en tant que secrétaire de l'assemblée. Un scrutateur, Associé ou non, sera nommé à la majorité des votes favorables des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée.

15.4 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés (étant entendu que si une personne ou une entité est à la fois Associé PESCS et Associé Ordinaire, cette personne ou entité ne comptera que pour un Associé), les décisions des Associés pourront être prises par résolution écrite (circulaire) dont le texte sera envoyé à l'ensemble des Associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et pourront être envoyées par lettre ou télécopie.

15.5 Sous réserve des dispositions de l'article 15.6 et de toute autre disposition applicable de la Loi, les résolutions des Associés ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par des Associés, présents ou représentés, représentant plus des deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote, sauf en ce qui concerne l'approbation des résolutions suivantes, lesquelles ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée: (i) approbation des comptes annuels; (ii) décharge des gérants concernant l'approbation des comptes annuels; et (iii) nomination des commissaires aux comptes et leur décharge concernant l'approbation des comptes annuels.

15.6 Toutefois, les résolutions prises afin d'amender ou de modifier les présents Statuts ou afin de dissoudre et de liquider la Société, et toutes les résolutions qui doivent être adoptées avec la majorité prévue par cet article 15.6, seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent tant (i) la majorité des Associés et (ii) plus de quatre-vingt-huit pour cent (88%) des Parts Sociales avec droit de vote.

15.7 Dans le cas où un Associé PESCS est également Associé Ordinaire, il comptera comme un seul Associé dans le quorum requis prévu ci-dessous dans les présentes et/ou par la Loi.»

13. Modification du titre du chapitre V. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«V. COMPTES ANNUELS - ALLOCATION DES BÉNÉFICES - RÉSERVES»

14. Modification des articles 17.1 et 17.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **17.1.** La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de bénéfices PESCS (le Compte de Bénéfices PESCS);
- (c) un compte général de bénéfices (le Compte Général de Bénéfices) (qui n'est pas un Compte de Bénéfices PESCS);
- (d) un compte spécial de bénéfices PESCS (le Compte de Réserve Spéciale PESCS); et
- (e) un compte général de réserve spéciale de bénéfices (le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices), qui seront tous exprimés en euro (EUR).»

« **17.2.** Les pertes reprises dans le compte des pertes et bénéfices, tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être allouées de la manière suivante:

- (a) premièrement, au Compte Général de Bénéfices, dans la mesure où ce compte indique un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte de Bénéfices PESCS, dans la mesure où ce compte indique un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices, dans la mesure où ce compte indique un solde positif;
- (d) quatrièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte de Réserve Spéciale PESCS, dans la mesure où ce compte indique un solde positif; et
- (e) cinquièmement, le solde restant sera, le cas échéant, alloué au Compte Général de Bénéfices.»

15. Modification des articles 17.4 à 17.8 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **17.4.** Suite à une résolution de l'assemblée générale des Associés sur la distribution de dividendes en vertu des articles 17.8 ci-dessous, à chaque Fin de la Période PESCS, le solde du Compte de Bénéfices PESCS sera remboursé aux Associés PESCS, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Bénéfices PESCS (en tenant compte de la réduction dans le Compte de Bénéfices PESCS du fait du paiement d'un acompte sur dividendes faits à l'Associé PESCS);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESCS: le solde du Compte de Bénéfices PESCS déterminé sur la présomption que le jour civil immédiatement précédant la Fin de la Période PESCS prévue pour le PESCS est la fin d'un exercice comptable.»

« **17.5.** Dans les limites permises par la Loi, l'assemblée générale des Associés peut déclarer et effectuer un acompte sur les futurs dividendes.»

« **17.6.** Chaque Associé qui a le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le versement d'un acompte sur les dividendes peut demander à ce que ledit dividende soit accumulé par la Société et payé à une date ultérieure.»

« **17.7.** Au moment où M. Leonardo Del Vecchio cessera de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société ou d'être gérant de celle-ci (y compris en cas d'incapacité), la Société versera - chaque année et dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de l'approbation des comptes annuels - des dividendes pour un montant égal à dix pour cent (10%) des bénéfices nets annuels résultant de chacun des comptes annuels approuvés à verser à partir de (i) l'un des comptes indiqués à l'article 17.1, paragraphe (b) à (d), tel que le conseil de gérance de la Société peut de temps à autre déterminer ou, en l'absence d'une telle détermination avant l'expiration de la période de vingt (20) Jours Ouvrables visée ci-dessus, (ii) dans l'ordre suivant: (x) premièrement, à partir de la part du Total du Bénéfice Net disponible pour Distribution allouée au Compte de Bénéfices PESCS en vertu de l'article 17.3(b)(iv) ci-dessus, (y) deuxièmement, à partir du Compte Général de Bénéfices et (z) troisièmement, à partir du Compte de Bénéfices PESCS.»

« **17.8.** À l'exception (i) du paiement du dividende minimum visé à l'article 17.7 ci-dessus (lequel, dans le cas et les limites indiqués dans les présents statuts, est obligatoire et ne requiert pas une résolution de l'assemblée générale) et (ii) de la distribution des Comptes de Réserve Spéciale indiqués à l'article 17bis ci-dessous (lesquels requièrent l'accord écrit de tous les nu-propriétaires conformément à celui-ci), de toute autre distribution (ou distribution supplémentaire) de dividendes à verser à partir des bénéfices annuels de la Société, toute réserve et/ou l'un des comptes indiqués à l'article 17.1 seront approuvés à la majorité représentant deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote prévue à l'article 15.5 ci-dessus.»

16. Création d'un compte spécial de bénéfices PESCS (le Compte de Réserve Spéciale PESCS) et d'un compte général de réserve spéciale de bénéfices (le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices) et insertion d'un nouvel article 17bis dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 17bis. Comptes de Réserve Spéciale.** La Société conservera un Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et un Compte de Réserve Spéciale PESCS, lesquels seront financés par les bénéfices librement distribuables de la Société (y compris et ce, de manière non limitative, par le Compte Général de Bénéfices et le Compte de Bénéfices PESCS). Le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et le Compte de Réserve Spéciale PESCS peuvent être distribués - aussi longtemps que M. Leonardo del Vecchio détient les droits d'usufruit existants au 12 novembre 2014 - en tout ou en partie uniquement si la distribution est approuvée: (i) par l'assemblée générale des Associés à la majorité représentant deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote prévue à l'article 15.5 ci-dessus; et (ii) par écrit, par tous les nu-propriétaires des Parts Sociales sujettes aux droits d'usufruit détenus sur celles-ci par M. Leonardo del Vecchio au 12



novembre 2014. À l'expiration de ces droits d'usufruit, le montant sur le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et le montant sur le Compte de Réserve Spéciale PESCS seront automatiquement transférés, respectivement, au Compte Général de Bénéfices et au Compte de Bénéfices PESCS.»

17. Suppression de la définition de «Jour Ouvrable» de l'article 18 des statuts de la Société et renumérotation des autres définitions énoncées dans cet article 18.

18. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-deux millions trente mille cinquante euros (162.030.050 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (520.929.950 EUR) à six cent quatre-vingt-deux millions neuf cent soixante mille euros (682.960.000 EUR) par la création et l'émission de six millions deux cent trente-deux mille trois cent soixante-dix (6.232.370) nouvelles parts sociales ordinaires et deux cent quarante-huit mille huit cent trente-deux (248.832) nouvelles parts sociales de certificats de parts de capital privilégiées de Classe A de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant global de cent soixante-deux millions trente mille cinquante euros (162.030.050 EUR) (le «Prix de Souscription»), allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social de la Société; modification subséquente des articles 5.1, 5.2 et 5.3 des statuts de la Société et affectation de six cent trente-six millions soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-un euros (636.068.781 EUR) au Compte de Réserve Spéciale PESCS et un milliard quatre cent soixante-dix-sept millions neuf cent dix-huit mille quatre cent dix-huit euros (1.477.918.418 EUR) au Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices.

19. Approbation du transfert du siège social de la Société du 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.7.** Sous réserve de l'article 5.8, la Société pourra racheter les PESCS moyennant un préavis écrit d'au moins 6 jours civils donné à chaque Associé PESCS; ce préavis devra mentionner la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable, tel que défini ci-dessous) et le prix de rachat, ainsi que le détail raisonnable du calcul de ce dernier conformément à l'article 5.8.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 7.1, 7.2 et 7.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **7.1.** Nul Porteur de Valeurs Mobilières (tel que défini ci-dessous) ne pourra céder des Valeurs Mobilières (telles que définies ci-dessous) qu'il possède sauf conformément aux dispositions du présent article 7, étant entendu que:

(a) «Jour Ouvrable» signifie tout jour calendaire (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(b) «Droit de Prémption»: signifie le droit mentionné à l'article 7.3(b) ci-dessous;

(c) «Droit de Rachat»: signifie le droit mentionnée à l'article 7.3(c) ci-dessous;

(d) «Valeurs Mobilières»: signifie les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et tout autre titre (y compris les options) entraînant, directement ou indirectement, immédiatement ou dans le temps par conversion, échange, remboursement ou tout autre moyen, l'émission ou l'octroi de Parts Sociales Ordinaires ou PESCS ou tout autre titre de participation de la Société;

(e) «Porteurs de Valeurs Mobilières»: signifie tout détenteur ou titulaire de Valeurs Mobilières.

(f) «cession»: signifie toute action ou transaction entre vifs de toute nature, volontaire ou involontaire, à titre onéreux ou non (y compris, et sans limitation, les dons, swaps, apports en nature, fusions, scissions, prêt de titres, contrats dérivés, contrats à termes, etc.) entraînant un changement de propriété des Valeurs Mobilières ou la création de tout usufruit, nantissement, titre ou autre droit (direct ou de bénéficiaire) sur les Valeurs Mobilières de tout type, qu'il s'agisse ou non d'un droit réel.»

« **7.2.** Aucune cession de Valeurs Mobilières ne pourra être effectuée ou avoir lieu entre: (a) deux ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent plus de deux tiers des Parts Sociales avec droits de vote; ou (b) un ou plusieurs Porteurs de Valeurs Mobilières et un ou plusieurs tiers indépendants, sauf accord préalable de l'assemblée générale des Associés avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent plus de quatre-vingt-huit pour cent (88%) des Parts Sociales avec droits de vote.»

« **7.3.** Si un Porteur de Valeurs Mobilières (le «Porteur de Valeurs Mobilières Cédant») reçoit une offre de bonne foi (qu'elle soit sollicitée ou non) de la part d'un autre Porteur de Valeurs Mobilières ou d'un tiers indépendant pour céder (tout ou partie) des Valeurs Mobilières qu'il possède et s'il choisit d'accepter cette offre et de céder ces Valeurs Mobilières au cessionnaire potentiel, il aura le droit de le faire à condition que (sauf accord écrit contraire entre tous les Associés) (1) la contrepartie proposée pour cette cession soit exprimée en euros et soit uniquement en numéraire; (2) les appro-

bations mentionnées à l'article 7.2 ci-dessus aient été obtenues et (3) cela soit conforme aux dispositions énoncées ci-dessous:

(a) Le Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant devra fournir à la Société et à chacun des Associés autres que les Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant (les «Associés Non Cédant») une notification écrite (la «Notification de Cession») faisant part de son intention de céder (tout ou partie) des Valeurs Mobilières qu'il détient, accompagnée d'une copie de l'offre de bonne foi reçue du cessionnaire potentiel et spécifiant l'identité dudit cessionnaire et (le cas échéant) de la(des) personne(s) la détenant en dernier ressort, le nombre et la classe des Valeurs Mobilières offertes en cession (les «Valeurs Mobilières Offertes»), le prix global et le prix unitaire de ces dernières et tout autre condition importante de la transaction proposée, de même que la date à laquelle la clôture visée au paragraphe (e) ci-dessous aura lieu, cette date ne pouvant être antérieure au vingtième (20e) ou postérieure au trentième (30 e) Jour Ouvrable suivant la date de réception de la Notification de Cession par la Société.

(b) Par notification écrite (la «Notification d'Acceptation») envoyée au Porteurs de Valeurs Mobilières Cédant et à la Société dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession, chaque Associé Non Cédant aura le droit d'acquérir (tout ou partie), au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, un nombre de Valeurs Mobilières Offertes égal au pourcentage résultant (1) de la division du nombre de Valeurs Mobilières détenues par cet Associé Non Cédant par le nombre de Valeurs Mobilières détenues, globalement, par les Associés Non Cédants qui ont exercé leur Droit de Prémption et (2) en multipliant le résultat par cent (100), étant entendu que:

(i) aux fins des présentes, les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et toute autre classe de parts sociales de la Société seront comptabilisés comme une classe; et que

(ii) si le cessionnaire potentiel mentionné dans la Notification de Cession est un Associé, ce cessionnaire aura le droit d'exercer son Droit de Prémption comme tout autre Associé Non Cédant.

(c) Si le Droit de Prémption n'est pas exercé pour toutes les Valeurs Mobilières Offertes, la Société aura le droit, à sa discrétion (et dans la mesure où la loi le lui permet), de racheter, au prix énoncé dans la Notification de Cession, tout (ou partie) des Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles le Droit de Prémption n'a pas été exercé par les Porteurs de Valeurs Mobilières Non Cédant, en envoyant un avis écrit à cet effet (l'«Avis de Rachat») au Porteur de Valeurs Mobilières Cédant et aux Associés Non Cédants dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai indiqué au paragraphe (b) ci-dessus.

(d) À tout moment, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la date de réception de la dernière Notification d'Acceptation ou de l'Avis de Rachat, selon le cas, le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant peut retirer l'offre faisant l'objet de la Notification de Cession en envoyant à la Société et aux Associés Non Cédant qui ont exercé leur Droit de Prémption une notification écrite à cet effet, étant entendu que de ce fait le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant devra conserver tous ses droits, titres et intérêts dans les Valeurs Mobilières Offertes comme si aucune Notification de Cession n'avait jamais été envoyée à cet égard.

(e) Si un ou plusieurs Associés Non Cédant ont exercé leur Droit de Prémption ou la Société a exercé le Droit de Rachat, la clôture de l'achat et la vente concernés des Valeurs Mobilières en rapport avec lesquelles ces droits ont été exercés, aura lieu au siège social de la Société à 10h00 à la date la plus éloignée des deux dates suivantes: (i) la date mentionnée dans la Notification de Cession conformément au paragraphe (a) ci-dessus; ou (ii) le vingtième (20e) Jour Ouvrable suivant la réception de la dernière des Notifications d'Acceptation ou de l'Avis de Rachat.

(f) Si le Droit de Prémption et/ou, le cas échéant, le Droit de Rachat ne sont pas exercés en rapport avec l'intégralité des Valeurs Mobilières Offertes, le Porteur de Valeurs Mobilières Cédant peut céder au cessionnaire proposé les Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles ces droits n'ont pas ainsi été exercés, au prix et selon les conditions énoncées dans la Notification de Cession, à condition toutefois que cette cession puisse avoir lieu seulement si la clôture de cette dernière est terminée au plus tard quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai indiqué au paragraphe (c) ci-dessus.

(g) Si (i) la cession des Valeurs Mobilières Offertes pour lesquelles le Droit de Prémption et/ou le Droit de Rachat n'ont pas été exercés n'est pas clôturée dans le délai spécifié au paragraphe (f) ci-dessus ou (ii) en cas de changement des conditions de la cession proposée des Valeurs Mobilières Offertes (y compris, et sans limitation, l'identité du cessionnaire potentiel ou de la(les) personne(s) les détenant en dernier ressort, le nombre de Valeurs Mobilières à céder ou la contrepartie) par rapport aux conditions énoncées dans la Notification de Cession ou son(ses) annexe(s), la cession proposée devrait alors être à nouveau soumise aux dispositions de l'article 7.3 et ne pourra intervenir sans à nouveau respecter à ces dispositions.

(h) Les Valeurs Mobilières à céder en vertu du présent article 7.3 doivent être en bon état, libres de tout nantissement, liens, réclamations ou autres charges et le paiement devra donc être effectué intégralement à la date de clôture visée au paragraphe (e) ci-dessus avec des fonds immédiatement disponibles. Tous les droits de timbres et autres taxes prélevés sur la cession des Valeurs Mobilières Offertes devront être supportés et payés par le cessionnaire de ces dernières.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 7.5 dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **7.5.** L'assemblée générale des Associés peut décider - en même temps que l'approbation d'une cession proposée en vertu de l'article 7.2 ci-dessus et avec le vote favorable d'autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent

toutes les Parts Sociales avec droits de vote - que les dispositions de l'article 7.3 et 7.4 ci-dessus, si applicables, ne s'appliquent pas dans le cadre de cette cession proposée.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 9.2, 9.4 et 9.5 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **9.2.** Tant que M. Leonardo Del Vecchio soit détenteur de plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans la Société, l'assemblée générale des Associés pourra nommer, à n'importe quel moment et en une ou plusieurs fois, jusqu'à trois (3) observateurs, qui restent en fonction pour une durée indéterminée, sauf autrement décidé par cette assemblée générale au moment de la nomination.

Les observateurs devront être convoqués à toutes les réunions du conseil de gérance, pourront assister et parler lors de ces réunions, mais n'auront pas de droits de vote. Si plus d'un (1) observateur est nommé, il/elle sera rangé (suivant l'ordre chronologique de la nomination) soit comme premier (1<sup>er</sup>), deuxième (2<sup>e</sup>) ou troisième (3<sup>e</sup>) observateur. Le rang des observateurs peut être modifié par l'assemblée générale des Associés à tout moment et de temps en temps avec la majorité prévue à l'article 15.6 ci-dessous.

Chaque Gérant B cessant ses fonctions, pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessus sera automatiquement remplacé par l'observateur ayant le rang le plus élevé à compter de la date de cessation des fonctions du Gérant B et l'article 9.1 sera automatiquement considéré comme étant modifié par l'addition de l'observateur ayant le rang le plus élevé à la liste des gérants de la Société.»

« **9.4.** Un, plusieurs ou tous les Gérants B sont révocables ad nutum sur décision de l'assemblée générale des Associés de la Société modifiant les dispositions de l'article 9.1 ci-dessus et adoptée à la majorité indiquée à l'article 15.6 ci-dessous, à condition que cette résolution inclue et prévoit la nomination simultanée d'un ou de nouveaux gérants qui prendront leur fonction en remplacement de la/des personne(s) révoquée(s).»

« **9.5.** Sauf lorsque le gérant qui a cessé ses fonctions est M. Leonardo Del Vecchio (dans quel cas le nombre de membres du conseil sera automatiquement réduit de cinq (5) à trois (3) conformément à l'article 9.3 ci-dessus), dans le cas où un gérant de la Société cesse ses fonctions pour une raison autre que par révocation conformément à l'article 9.4 ci-dessus et n'est pas remplacé par un observateur conformément à l'article 9.2 ci-dessus, l'assemblée générale des Associés nommera un gérant, substituant celui qui a cessé ses fonctions, par une résolution adoptée selon les conditions de majorité indiquées à l'article 15.6 ci-dessous et le gérant cessionnaire cessera ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 9.8 dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **9.8.** Le conseil de gérance nommera un président (le «Président») parmi ses membres et un secrétaire (le «Secrétaire»), gérant de la Société ou non.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 10.2 et 10.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **10.2.** Le conseil de gérance pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs gérants (les «Gérants Délégués»), à condition que toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable de la majorité des gérants. Le conseil de gérance devra déterminer le contenu, les limites et conditions d'une telle délégation.»

« **10.3.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le conseil de gérance de la Société, à condition que toute décision du conseil à cet égard soit valablement adoptée uniquement si elle a été approuvée avec le vote favorable de la majorité des gérants. Dans le cadre des pouvoirs spéciaux, tels qu'énoncés à la section 10.2, des pouvoirs spéciaux et limités pourront également être délégués par un(des) Gérant(s) Délégué(s) à un ou plusieurs agents (tels qu'identifiés ci-dessus) à des fins spécifiques en accords avec les dispositions énoncées dans cette clause 10.3.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **11.2.** Le conseil de gérance sera convoqué par le Président, ou par un Gérant Délégué nommé à la gestion journalière, par voie d'un avis écrit envoyé à tous les gérants et observateurs (s'il y en a) au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 11.5 et 11.6 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **11.5.** Si le conseil de gérance est composé d'un gérant A et d'un ou plusieurs gérants B, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du conseil de gérance est présente en personne ou conformément à l'article 11.6 ci-dessous ou représentés en vertu d'une procuration à la réunion. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix.»

« **11.6.** Si le conseil de gérance est composé de gérants ayant les mêmes droits et les mêmes pouvoirs conformément à l'article 9.4 ci-dessus, le conseil de gérance peut valablement statuer sur les sujets qui lui sont soumis seulement si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée en vertu d'une procuration à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées uniquement si elles ont été approuvées par la majorité des membres du conseil de gérance.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 11.9 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **11.9.** Les résolutions du conseil de gérance (autres que les résolutions écrites visées à l'article 11.8 ci-dessus) seront constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et le Secrétaire. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire, peuvent être remis aux tiers.»

#### *Dixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 12. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers comme suit: (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société s'agissant de l'exécution des décisions valablement adoptées par le conseil de gérance, (ii) par la signature conjointe ou individuelle de tout gérant à qui des pouvoirs spéciaux et/ou la gestion des affaires quotidiennes de la Société ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2 des présents Statuts ou (iii) par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.3.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

#### « **Art. 13. Responsabilité des gérants et indemnisation.**

13.1 Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle en rapport avec tout engagement régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que cet engagement respecte les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

13.2 Sous réserve des exceptions et restrictions énoncées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour l'ensemble des frais et dépenses raisonnables contractés ou payés par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant de la Société et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et d'autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à quiconque étant, ou ayant été, gérant ou dirigeant de la Société:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article 13.2 seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article 13.2.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.**

15.1 Avis écrit sera donné pour toute assemblée à chaque Associé ayant le droit de voter à cette assemblée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou, à condition que l'authenticité de celui-ci puisse être établie, courrier électronique, au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Cet avis mentionnera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée. Si tous les Associés ayant le droit de voter sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et qu'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

15.2 Chaque assemblée des Associés sera présidée par le Président ou, en son absence, par la personne nommée par le vote favorable des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée.

15.3 Le Secrétaire agira en tant que secrétaire et scrutateur de l'assemblée des Associés. Si le Secrétaire ne participe pas, le Président ou le président pro tempore de l'assemblée (selon le cas) nommera une personne, Associé ou non, pour agir en tant que secrétaire de l'assemblée. Un scrutateur, Associé ou non, sera nommé à la majorité des votes favorables des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée.

15.4 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés (étant entendu que si une personne ou une entité est à la fois Associé PESCS et Associé Ordinaire, cette personne ou entité ne comptera que pour un Associé), les décisions des Associés pourront être prises par résolution écrite (circulaire) dont le texte sera envoyé à l'ensemble des Associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et pourront être envoyées par lettre ou télécopie.

15.5 Sous réserve des dispositions de l'article 15.6 et de toute autre disposition applicable de la Loi, les résolutions des Associés ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par des Associés, présents ou représentés, représentant plus des deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote, sauf en ce qui concerne l'approbation des résolutions suivantes, lesquelles ne sont valablement adoptées que si elles sont approuvées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales avec droits de vote, présentes ou représentées à l'assemblée: (i) approbation des comptes annuels; (ii) décharge des gérants concernant l'approbation des comptes annuels; et (iii) nomination des commissaires aux comptes et leur décharge concernant l'approbation des comptes annuels.

15.6 Toutefois, les résolutions prises afin d'amender ou de modifier les présents Statuts ou afin de dissoudre et de liquider la Société, et toutes les résolutions qui doivent être adoptées avec la majorité prévue par cet article 15.6, seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par autant d'Associés, présents ou représentés, que représentent tant (i) la majorité des Associés et (ii) plus de quatre-vingt-huit pour cent (88%) des Parts Sociales avec droit de vote.

15.7 Dans le cas où un Associé PESCS est également Associé Ordinaire, il comptera comme un seul Associé dans le quorum requis prévu ci-dessous dans les présentes et/ou par la Loi.»

#### *Treizième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le titre du chapitre V. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«V. COMPTES ANNUELS - ALLOCATION DES BÉNÉFICES - RÉSERVES»

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 17.1 et 17.2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **17.1.** La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de bénéfices PESCS (le Compte de Bénéfices PESCS);
- (c) un compte général de bénéfices (le Compte Général de Bénéfices) (qui n'est pas un Compte de Bénéfices PESCS);
- (d) un compte spécial de bénéfices PESCS (le Compte de Réserve Spéciale PESCS); et
- (e) un compte général de réserve spéciale de bénéfices (le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices), qui seront tous exprimés en euro (EUR).»

« **17.2.** Les pertes reprises dans le compte des pertes et bénéfices, tel qu'adopté par l'assemblée générale des Associés, devront être allouées de la manière suivante:

- (a) premièrement, au Compte Général de Bénéfices, dans la mesure où ce compte indique un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte de Bénéfices PESCS, dans la mesure où ce compte indique un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices, dans la mesure où ce compte indique un solde positif;



(d) quatrièmement, le solde restant, le cas échéant, sera alloué au Compte de Réserve Spéciale PESCS, dans la mesure où ce compte indique un solde positif; et

(e) cinquièmement, le solde restant sera, le cas échéant, alloué au Compte Général de Bénéfices.»

#### *Quinzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier les articles 17.4 à 17.8 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **17.4.** Suite à une résolution de l'assemblée générale des Associés sur la distribution de dividendes en vertu des articles 17.8 ci-dessous, à chaque Fin de la Période PESCS, le solde du Compte de Bénéfices PESCS sera remboursé aux Associés PESCS, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Bénéfices PESCS (en tenant compte de la réduction dans le Compte de Bénéfices PESCS du fait du paiement d'un acompte sur dividendes faits à l'Associé PESCS);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESCS: le solde du Compte de Bénéfices PESCS déterminé sur la présomption que le jour civil immédiatement précédant la Fin de la Période PESCS prévue pour le PESCS est la fin d'un exercice comptable.»

« **17.5.** Dans les limites permises par la Loi, l'assemblée générale des Associés peut déclarer et effectuer un acompte sur les futurs dividendes.»

« **17.6.** Chaque Associé qui a le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le versement d'un acompte sur les dividendes peut demander à ce que ledit dividende soit accumulé par la Société et payé à une date ultérieure.»

« **17.7.** Au moment où M. Leonardo Del Vecchio cessera de détenir plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société ou d'être gérant de celle-ci (y compris en cas d'incapacité), la Société versera - chaque année et dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de l'approbation des comptes annuels - des dividendes pour un montant égal à dix pour cent (10%) des bénéfices nets annuels résultant de chacun des comptes annuels approuvés à verser à partir de (i) l'un des comptes indiqués à l'article 17.1, paragraphe (b) à (d), tel que le conseil de gérance de la Société peut de temps à autre déterminer ou, en l'absence d'une telle détermination avant l'expiration de la période de vingt (20) Jours Ouvrables visée ci-dessus, (ii) dans l'ordre suivant: (x) premièrement, à partir de la part du Total du Bénéfice Net disponible pour Distribution allouée au Compte de Bénéfices PESCS en vertu de l'article 17.3(b)(iv) ci-dessus, (y) deuxièmement, à partir du Compte Général de Bénéfices et (z) troisièmement, à partir du Compte de Bénéfices PESCS.»

« **17.8.** À l'exception (i) du paiement du dividende minimum visé à l'article 17.7 ci-dessus (lequel, dans le cas et les limites indiqués dans les présents statuts, est obligatoire et ne requiert pas une résolution de l'assemblée générale) et (ii) de la distribution des Comptes de Réserve Spéciale indiqués à l'article 17bis ci-dessous (lesquels requièrent l'accord écrit de tous les nu-propriétaires conformément à celui-ci), de toute autre distribution (ou distribution supplémentaire) de dividendes à verser à partir des bénéfices annuels de la Société, toute réserve et/ou l'un des comptes indiqués à l'article 17.1 seront approuvés à la majorité représentant deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote prévue à l'article 15.5 ci-dessus.»

#### *Seizième résolution*

L'assemblée a décidé de créer un compte spécial de bénéfices PESCS (le Compte de Réserve Spéciale PESCS) et un compte général de réserve spéciale de bénéfices (le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices) et d'insérer un nouvel article 17bis dans les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 17bis. Comptes de Réserve Spéciale.** La Société conservera un Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et un Compte de Réserve Spéciale PESCS, lesquels seront financés par les bénéfices librement distribuables de la Société (y compris et ce, de manière non limitative, par le Compte Général de Bénéfices et le Compte de Bénéfices PESCS). Le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et le Compte de Réserve Spéciale PESCS peuvent être distribués - aussi longtemps que M. Leonardo del Vecchio détient les droits d'usufruit existants au 12 novembre 2014 - en tout ou en partie uniquement si la distribution est approuvée: (i) par l'assemblée générale des Associés à la majorité représentant deux tiers (2/3) des Parts Sociales avec droits de vote prévue à l'article 15.5 ci-dessus; et (ii) par écrit, par tous les nu-propriétaires des Parts Sociales sujettes aux droits d'usufruit détenus sur celles-ci par M. Leonardo del Vecchio au 12 novembre 2014. À l'expiration de ces droits d'usufruit, le montant sur le Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices et le montant sur le Compte de Réserve Spéciale PESCS seront automatiquement transférés, respectivement, au Compte Général de Bénéfices et au Compte de Bénéfices PESCS.»

#### *Dix-septième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer la définition de «Jour Ouvrable» de l'article 18 des statuts de la Société et de renuméroter les autres définitions énoncées dans cet article 18.

#### *Dix-huitième résolution*

Le président de l'assemblée a remis aux personnes présentes à l'assemblée un rapport sur les caractéristiques importantes des résolutions citées ci-dessus à l'article 18 de l'ordre du jour de la présente assemblée.



L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent soixante-deux millions trente mille cinquante euros (162.030.050 EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (520.929.950 EUR) à six cent quatre-vingt-deux millions neuf cent soixante mille euros (682.960.000 EUR) par la création et l'émission de six millions deux cent trente-deux mille trois cent soixante-dix (6.232.370) nouvelles parts sociales ordinaires et deux cent quarante-huit mille huit cent trente-deux (248.832) nouvelles parts sociales de certificats de parts de capital privilégiées de Classe A de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en numéraire, et seront détenues en pleine propriété par M. Leonardo Del Vecchio, homme d'affaires, résidant professionnellement à Monte-Carlo, en vertu d'un bulletin de souscription qui, ayant été signé par toutes les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a décidé d'affecter le montant de cent soixante-deux millions trente mille cinquante euros (162.030.050 EUR) au capital social de la Société.

Preuve du paiement en numéraire du Prix de Souscription des Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

Par conséquent, l'assemblée a décidé de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est représenté par vingt-six millions deux cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-huit (26.269.568) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont ci-après dénommé(s) individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement, les Associés Ordinaires.»

« **5.2.** Le capital social de la Société est également représenté par un million quarante-huit mille huit cent trente-deux (1.048.832) parts sociales de certificats de parts de capital privilégiées de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacun (les «PESCS»), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCS est/sont ci-après dénommé(s) individuellement l'Associé PESCS et collectivement, les Associés PESCS.»

« **5.3.** L'intégralité du capital social s'élève donc à six cent quatre-vingt-deux millions neuf cent soixante mille euros (682.960.000 EUR). Les Parts Sociales Ordinaires, les PESCS et tout autre instrument représentant le capital de la Société sont ci-après définis collectivement en tant que «Parts Sociales» et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales sont ci-après définis individuellement en tant qu'«Associé» et collectivement, en tant qu'«Associés.»»

L'assemblée a décidé d'affecter six cent trente-six millions soixante-huit mille sept cent quatre-vingt-un euros (636.068.781 EUR) issus du Compte de Bénéfices PESCS au Compte de Réserve Spéciale PESCS et un milliard quatre cent soixante-dix-sept millions neuf cent dix-huit mille quatre cent dix-huit euros (1.477.918.418 EUR) issus du Compte Général de Bénéfices au Compte Général de Réserve Spéciale de Bénéfices.

La disponibilité du montant ainsi affecté a été montrée à l'assemblée.

#### *Dix-neuvième résolution*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: R. BARDIN, A. MAY, M. SEGINO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14573. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183320/1371.

(140206365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

**Bre/Europe Management I S.C.sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 16 octobre 2014, tel que modifié le 19 novembre 2014, que la société en commandite spéciale BRE/Europe Management I S.C.sp. a été constituée le 16 octobre 2014 pour une durée illimitée.

L'associé-commandité et gérant de la Société est BRE/Europe Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 191.413 et ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La Société a son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

«L'activité de la Société consiste à effectuer toute transaction liée directement ou indirectement à l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôt, de warrants et d'autres titres ou instruments financiers ou actifs de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participations de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut aussi gager, transférer ou grever ou autrement donner en sûreté tout ou une partie de ses actifs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties ou sûretés ou autre) de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération liée directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Toutefois, la Société ne peut jamais effectuer une activité, ou entreprendre une opération, qui serait caractérisée comme activité commerciale, qui l'obligerait à être réglementée conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier ou tout autre loi ou règlement modifiant ou remplaçant cette loi.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014184719/50.

(140208335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

---